



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**47<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 1er novembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 50 de l'ordre du jour

### Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

**Rapport du Groupe de travail spécial chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/55/45)**

**Note du Secrétaire général (A/55/431)**

**M. Aboulgheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : De nombreuses initiatives et idées ont été formulées au cours de plusieurs décennies en faveur du développement en Afrique. Hélas, elles n'ont pas mené à la réalisation des objectifs et des aspirations qui accompagnaient chacune de ces initiatives. Même s'il est vrai que le développement de toute société incombe au premier chef à cette même société et à son gouvernement, et malgré les efforts sincères consacrés à la promotion et au développement des sociétés africaines – en particulier celles des pays les moins développés du continent, ces objectifs ne seront pas atteints tant que l'environnement international n'appuiera pas ces efforts.

Dans de nombreux cas, cet environnement va à l'encontre des intérêts des pays en développement en général et des pays africains les moins avancés en particulier. Les problèmes de la dette, de la pauvreté et de

l'insuffisance de l'aide publique au développement, ainsi que les maladies – notamment le sida et le paludisme – constituent tous des obstacles anormaux qui empêchent la réalisation des aspirations légitimes des peuples du continent au développement et au progrès.

Même si les écueils du développement et l'incapacité de la population à réaliser ses aspirations sont considérés comme l'une des principales causes des conflits et des guerres qui font rage en Afrique, nous ne devons pas ignorer ou oublier les origines historiques de ces crises et le rôle négatif joué par nombre d'anciennes puissances impériales, qui ont semé les graines du conflit dans les États nouvellement indépendants peu avant leur indépendance, en délimitant comme elles l'ont fait les frontières ou en fomentant des troubles tribaux et ethniques au sein de ces États et entre eux.

Je rappelle ces faits afin que nous n'en venions pas à appuyer l'argument souvent entendu que c'est aux Africains que revient la responsabilité première des guerres et des conflits en Afrique et que l'on doit les imputer au tribalisme propre à leurs sociétés, ou bien l'explication simpliste que la crise du développement et les causes de conflit en Afrique sont à rechercher principalement dans le caractère tribal de la société africaine ou dans l'absence de « bonne gouvernance » dans certains États d'Afrique. Il y a certes une part de vérité dans ces arguments mais nous devons nous efforcer d'envisager la situation dans son ensemble.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

ble pour porter des jugements plus justes et répartir plus équitablement les responsabilités.

Pour relever les défis du développement en Afrique, le continent a grandement besoin que l'ONU joue un rôle clair, efficace et précis dans le règlement des conflits sur le continent. L'Afrique attend non seulement que l'ONU prenne des mesures pour endiguer les conflits qui font rage sur le continent, mais elle attend également de la communauté internationale qu'elle agisse au plus vite avant que ces conflits ne s'enveniment et ne s'étendent.

Le Secrétaire général a montré à plus d'une reprise que le problème réel ne provenait pas de l'absence de mécanismes d'alerte rapide susceptibles de nous prévenir de la possibilité d'une crise sur le continent, mais qu'il résidait plutôt au niveau des mesures à prendre par l'ONU dès l'alerte donnée, domaine où l'action de cette dernière a laissé à désirer. Nous espérons à cet égard que l'ONU prendra très au sérieux la précipitation récente des événements aux frontières entre la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria et qu'elle s'attaquera à ces problèmes de manière décisive et diligente, car ils pourraient déclencher sur le continent un nouveau conflit régional aux conséquences imprévisibles si la communauté internationale s'avérait incapable de juguler la crise.

Il y a plus de deux ans et demi, en avril 1998, le Secrétaire général a publié un rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871). Il ne fait aucun doute que le continent africain a connu depuis de nombreux développements lesquels sont abordés dans le rapport, qu'il s'agisse de la paix et la sécurité sur le continent, du maintien, de l'édification et de la consolidation de la paix après les conflits ou de la mise en place des infrastructures de base susceptibles de prévenir de futurs conflits en Afrique.

Au cours de la même période, nous avons assisté à la claire démonstration d'une détermination accrue de la part de l'Afrique – au niveau continental, représenté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et au niveau sous-régional – de régler ses propres différends et de prendre l'initiative pour mettre fin aux guerres qui font rage dans ses pays. Cette détermination africaine s'est manifestée à plus d'une occasion, notamment dans le rôle que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué en Sierra Leone, dans les efforts déployés par le Président

Chiluba en ce qui concerne la République démocratique du Congo, dans ceux du Président Mandela au Burundi, dans le rôle joué par le Président Bouteflika pour mettre fin au conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée et dans l'importante contribution du Président Omar Guelleh, consacrée par la mise en place du premier gouvernement national en Somalie depuis 1991.

L'Égypte a toujours soutenu les efforts déployés par l'Afrique pour trouver des solutions africaines aux problèmes du continent et y a toujours participé. L'Égypte réitère également que l'accroissement du rôle de l'Afrique ne dégage en aucune manière l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité de leurs responsabilités principales envers le continent. Le renforcement des efforts régionaux ne devrait pas contribuer à marginaliser le rôle de l'ONU et de l'un de ses principaux organes ni reléguer au second plan le rôle de la communauté internationale. Bien au contraire.

Ainsi, tout en nous félicitant de l'importance croissante accordée au continent au sein des divers cercles et organes des Nations Unies, nous sommes d'avis qu'il existe encore un large fossé entre ce que la communauté internationale est engagée à faire pour prévenir et régler les conflits sur le continent et les mesures réelles qu'elle prend pour s'acquitter de sa responsabilité collective dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique et dans celui de l'élimination des causes profondes des conflits qui ont gravement endommagé les infrastructures politiques, économiques et sociales des États du continent.

Le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée (A/55/45) dont nous sommes saisis aujourd'hui met clairement en évidence l'absence d'une volonté véritable de la communauté internationale de réagir aux conflits de l'Afrique. Nous espérons que la réponse de l'ONU au conflit qui a commencé en mai dernier en Sierra Leone sera la règle et non l'exception qui définira l'attitude de la communauté internationale face aux conflits africains, devenus particulièrement complexes du fait de leurs dimensions politiques, ethniques et sociales et en matière de sécurité. À cet égard, nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra l'engagement qu'il a pris, dans la déclaration qu'il a adoptée à la réunion au sommet du 7 septembre 2000, d'accorder une égale priorité au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans chacune des régions du monde [S/Res/1318 (2000), Annexe] tout en accordant une attention spéciale à l'Afrique, à

ses besoins spéciaux et ses caractéristiques particulières.

Nous sommes également encouragés par la déclaration faite par le Secrétaire général lors de la trente-sixième session du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Lomé en juillet dernier, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est prête à aider l'Afrique, partout où elle le pourra et de quelque manière qu'elle puisse le faire. Nous espérons que le Secrétaire général continuera d'user de ses bons services pour que les questions et problèmes africains demeurent au centre des préoccupations de l'ONU, et que l'ONU assure le suivi de la mise en oeuvre des précieuses recommandations formulées par le Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique.

Il y a certainement de nombreux autres domaines dans lesquels nous attendons de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de suffisamment d'intérêt pour appuyer les efforts africains visant à réaliser la paix, la sécurité et la démocratie sur le continent. Contrairement au rôle qui incombe à l'ONU en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale, nous l'espérons, concentrera ses efforts sur le soutien et la réactivation du mécanisme de prévention et de règlement précoce des différends mis en place par l'OUA et contribuera généreusement au fonds d'affectation spéciale que l'ONU a créé à cet effet.

Nous demandons également à l'ONU de soutenir les efforts déployés sur le continent pour mettre en oeuvre le Plan d'action adopté lors du récent Sommet de Lomé, comme l'a proposé la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, et de poursuivre ses activités tendant à appuyer les autres structures et mécanismes dans divers domaines sur le continent, tels qu'ils ont été convenus par les États africains.

Le Groupe de travail chargé d'examiner les causes des conflits joue un rôle central dans le suivi de la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Secrétaire général, dans la définition des obstacles qui entravent leur pleine application et dans la présentation de propositions spécifiques visant à réaliser les objectifs voulus. Il ne fait aucun doute que le rapport préparé par le Groupe de travail est un précieux accomplissement qui permet de maintenir l'élan visant à renforcer et à coordonner toutes les activités et initiatives que

l'ONU et ses institutions pertinentes entreprennent pour assurer la paix, le développement et la stabilité en Afrique.

À cet égard, je tiens à exprimer les remerciements de la délégation égyptienne aux Vice-Présidents du Groupe, les Ambassadeurs de Singapour et de l'Espagne qui ont guidé le Groupe de travail au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, pour les efforts qu'ils ont consentis. Nous espérons que le mandat du Groupe de travail sera prorogé jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale afin qu'il continue de jouer le rôle important dont il a été investi conformément à la Résolution 54/234 de l'Assemblée générale (A/RES/54/234, par. 6).

Nous, les Ambassadeurs d'Afrique, avons pleine confiance que les efforts sincères déployés par le Président de l'Assemblée générale et l'intérêt personnel dont il a fait preuve durant nos discussions garantiront au Groupe de travail une excellente participation et le plus grand appui possible de la part de tous les membres de l'Assemblée. Nous assurons le Président que notre délégation est tout à fait prête à coopérer avec lui et avec le Bureau du Groupe de travail afin de réaliser les nobles objectifs auxquels nous aspirons tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour sa coopération qui nous a permis de commencer le débat à l'heure. Je souhaite également remercier le Représentant de Singapour pour la manière dont il a facilité le déroulement du débat.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Il me faut malheureusement commencer sur une note bien sombre. Nous souhaitons tout d'abord remercier tous nos amis et collègues qui nous ont fait parvenir leur sympathie et leurs condoléances à l'occasion de l'accident tragique de l'avion de Singapore Airlines à Taipei, hier. Et, puisque des ressortissants de nombreux pays ont perdu la vie dans cet accident, nous voudrions également exprimer nos sincères condoléances à toutes les familles qui y ont perdu des êtres chers.

Je voudrais commencer mes remarques officielles sur le point de l'ordre du jour, M. le Président, en remerciant votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, qui m'a invité à exercer la fonction de Vice-Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. J'ai eu l'honneur de travailler avec mon collègue, l'autre Vice-Président, l'Ambassadeur Inocencio

Arias, Représentant permanent de l'Espagne. L'Ambassadeur Arias a facilité notre tâche commune par sa sagesse, son sens de l'humour et sa grande habileté diplomatique, qui ont aidé notre Groupe de travail à atteindre une conclusion positive.

Le mandat de notre Groupe de travail était de suivre la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général du mois d'avril 1998, ainsi que les propositions faites par le Conseil économique et social (ECOSOC) à sa session de fond de 1999. Nous avons commencé à travailler avec des espoirs limités. Le bilan des groupes de travail à composition limitée, dans la maison, est malheureusement mitigé. Le manuel de la Nouvelle-Zélande sur l'ONU énumère quatre groupes de travail à composition limitée. Deux d'entre eux ont suspendu leurs travaux. Un autre, le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité, les poursuit. Le Groupe de travail sur l'Afrique est donc le quatrième groupe de ce genre à avoir été établi. Compte tenu du dossier légué par nos collègues dans le domaine des groupes de travail, nous craignons de ne pouvoir accomplir que bien peu. En fin de compte, nous sommes soulagés de constater que nous avons fait quelque progrès.

Au total, nous avons eu trois réunions : en mars, en mai et en juillet de cette année. À la première session, au mois de mars, le Groupe de travail a décidé qu'il avait besoin d'informations supplémentaires sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. C'est la raison pour laquelle nous avons invité les organisations pertinentes du système de l'ONU et les institutions de Bretton Woods à s'adresser au Groupe. À la deuxième session, nous avons entendu des exposés très complets du Directeur des affaires régionales et africaines du Bureau exécutif du Secrétaire général et de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales, et des représentants de 15 agences différentes de l'ONU et des institutions de Bretton Woods.

L'Ambassadeur et moi-même avons encouragé un débat interactif à la deuxième session. C'est pourquoi nous avons reçu beaucoup d'informations utiles. Pour faciliter une discussion de fond entre les membres, tous les participants ont également reçu des matrices détaillées préparées par le Bureau du Coordinateur spécial pour l'Afrique et les pays moins avancés. Ces matrices, contenues dans le document A/AC.258/CRP.3, ont systématiquement suivi le statut de la mise en oeuvre

des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Ces matrices ont également établi une sorte de plan des nouvelles mesures à prendre au niveau de l'ONU, aussi bien des États Membres.

Notre Groupe de travail a reçu une requête concrète visant à mettre en place un site de référence Internet contenant des informations de base sur les travaux du Groupe, ses documents de travail, ainsi que ses déclarations et ses rapports. Fort heureusement, ce site a été lancé et administré par OSCAL à la fin de juin. Ce site, dont l'adresse a incidemment été mentionnée dans le rapport dont l'Assemblée est saisie, a constitué une ressource utile apte à faciliter le travail du Groupe. C'est également une ressource permanente sur Internet qui sera disponible lors des nouvelles sessions du Groupe. Je pense qu'il faut féliciter OSCAL pour les efforts qu'il a déployés en ce qui concerne la conception et le maintien de ce site Internet, car celui-ci procure une image dynamique des travaux du Groupe.

Notre dernière session a été consacrée aux négociations du rapport final du Groupe de travail. Nous nous sommes félicités d'avoir pu obtenir un consensus après les négociations habituelles de dernière minute. L'Ambassadeur Arias et moi-même vous recommandons d'adopter ce rapport.

La bonne nouvelle sur cette question est qu'aujourd'hui on reconnaît presque partout dans le monde que l'Afrique a des besoins particuliers. La Déclaration du Sommet du millénaire, par exemple, comportait une section distincte où il était demandé à la communauté internationale de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. On reconnaît largement, d'autre part, que le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique et les initiatives qui s'ensuivent, y compris les activités de notre Groupe de travail, ont permis au processus d'avancer. Néanmoins, il faut également tenir compte d'une mauvaise nouvelle. En effet, il semble qu'il y ait bien peu de progrès tangibles sur le terrain. L'Afrique, dans son ensemble, comprend 13 % de la population mondiale, mais ne représente que 2 % de sa production économique. C'est aussi la seule région du monde susceptible de voir sa population doubler dans les 25 prochaines années; à ce moment elle groupera 17 % de la population mondiale.

Aujourd'hui, au moins 45 % d'Africains vivent dans la pauvreté, survivant à peine avec moins d'un dollar par jour. Seulement 15 % d'Africains vivent dans un environnement considéré adéquat pour une

croissance et un développement durables. Deux cent millions d'Africains n'ont aucun accès à des installations sanitaires, alors que 2 millions d'enfants africains meurent avant l'âge de 5 ans. On estime que le taux de croissance économique annuelle nécessaire pour éliminer la pauvreté sur une période de 15 années devrait s'élever à 7 % dans les pays africains ou plus, objectif établi dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du millénaire. Malheureusement, leur taux de croissance annuel n'est que de 3 %. Ces statistiques sont particulièrement déprimantes. Beaucoup reste donc à faire pour renverser ces tendances. Le Groupe de travail a par conséquent une énorme tâche devant lui. L'Ambassadeur Arias et moi-même voudrions encourager une plus grande participation de tous les États membres, africains ou non, au sein du Groupe de travail, car nous avons constaté que certaines de nos réunions n'avaient que peu de participants.

Il existe de nombreuses initiatives nouvelles importantes concernant l'Afrique, par exemple, la Loi sur la croissance et les perspectives en Afrique, et le récent établissement du marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Certains efforts devraient être déployés pour coordonner toutes ces initiatives et pour assurer qu'elles sont conjuguées de manière à aider l'Afrique. Pour attester le succès de ce groupe de travail et de cette initiative, il faut obtenir des résultats substantiels sur le terrain. Il existe suffisamment de documents qui traitent des besoins de l'Afrique. Il est temps d'obtenir des résultats concrets.

Le succès ne sera en définitive possible que si la communauté internationale devient partie prenante dans les progrès de l'Afrique. Dans un monde qui se rétrécit, et alors que nous devenons un village mondial, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser à la traîne un segment quelconque de la communauté. De nombreuses études traitent des risques qu'il y a à laisser à la traîne certains segments de la communauté. Un ouvrage récent de Thomas Homer-Dixon intitulé *The Ingenuity Gap: How will we solve the Problems of the Future* contient les observations suivantes :

« Si une société voit se développer un écart d'ingéniosité grave – c'est-à-dire si elle perd la course qui existe entre l'offre et la demande –, la prospérité tombe dans des zones déjà affectées par la pénurie et les habitants de ces zones les quittent en grand nombre. Un mécontentement social apparaît, en particulier parmi les groupes marginaux dans des zones rurales écologiquement

fragiles et les colonies urbaines de squatters. Ces modifications sapent la légitimité du gouvernement et augmentent les risques de violences civiles chroniques. La violence érode alors un peu plus la capacité de la société de faire preuve d'ingéniosité, particulièrement du fait de la fuite des capitaux humains et financiers. »

Nous prions tous les membres de notre communauté mondiale de participer plus activement aux travaux du Groupe de travail sur l'Afrique; ne laissons ce dernier subir le sort subi par d'autres groupes de travail.

**M. Levitte :** J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union Européenne – (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) – et les pays associés Chypre et Malte, ainsi que le Liechtenstein, en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne se réjouit de pouvoir examiner aujourd'hui le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises pendant une semaine, en mars, mai et juillet, a formulé un certain nombre de recommandations dans des domaines variés et tous fondamentaux pour l'avenir du continent africain : éradication de la pauvreté, VIH/sida, environnement, dette, financement du développement, prévention des conflits et gestion de situations post-conflit, réfugiés et meilleure coordination de l'aide internationale.

Avant d'entrer dans le détail des enseignements significatifs que nous pouvons tirer du déroulement des travaux du Groupe de travail et des recommandations détaillées faites dans son rapport, je voudrais ici répéter l'attachement de l'Union européenne à l'établissement d'une approche intégrée des Nations Unies vis-à-vis de l'Afrique. Cette approche intégrée doit effectivement prendre en compte les dimensions politique, sociale et économique de la prévention et de la résolution des conflits. Il s'agit là très clairement d'une des recommandations essentielles du rapport du Secrétaire général (A/52/871) publié en avril 1998. C'est un point qui reste aujourd'hui plus que jamais d'actualité et qui a été de nouveau mis en valeur par le

rapport (A/55/305) du panel d'experts dirigé par M. Brahimi : Le développement sans la paix n'est pas plus possible que la paix ne l'est sans le développement. L'Union européenne entend donc continuer à plaider sans relâche pour que les besoins spécifiques de l'Afrique en matière de paix et de développement puissent être mieux pris en compte dans tous les forums internationaux, en particulier ceux des Nations Unies.

L'Union européenne est encouragée par l'atmosphère positive et constructive qui a constamment animé les séances du Groupe de travail. Si l'écueil de la répétition des débats dans d'autres forums n'a pas toujours été évité, l'audition par le Groupe de travail des représentants des agences et des fonds et programmes du système des Nations Unies et également celle des représentants du Secrétaire général sur le terrain a indéniablement contribué à l'enrichissement de la réflexion collective. La qualité de la démarche du Groupe de travail se reflète également dans la teneur d'un rapport équilibré et raisonnablement volontariste. Beaucoup doit évidemment à l'implication personnelle du Président Theo-Ben Gurirab, mais aussi à l'action énergique et déterminée des deux Vice-Présidents, les Ambassadeurs Kishore Mahbubani, dont nous venons d'entendre l'intervention, et Inocencio Arias de l'Espagne. L'Union européenne tient à saluer la contribution décisive de ces personnalités à la réussite d'un exercice qui n'était pas gagné d'avance.

Je dois encore ajouter sur la question des méthodes de travail du Groupe, que l'Union européenne a été particulièrement impressionnée par l'utilisation intelligente et intensive de l'outil de l'Internet. La création d'un site consacré aux travaux du Groupe a permis aux délégations de se tenir constamment informées de l'avancement des débats, des contributions apportées par les uns et par les autres, et aussi de mieux faire connaître à l'extérieur les approches du Groupe de travail.

Pour l'Union européenne, il est donc absolument essentiel que l'Assemblée générale puisse donner un suivi concret et opérationnel aux suggestions faites par le Groupe de travail et que l'investissement réalisé, qui est considérable, ne soit pas négligé ou sous-utilisé.

En ce qui concerne le contenu même du rapport du Groupe de travail, l'Union européenne continue à regretter, comme elle l'avait déjà dit en juillet dernier, qu'un accent suffisamment fort n'ait pas toujours été mis sur la question décisive de la prévention des

conflits. Les graves crises intervenues en Afrique depuis la publication initiale du rapport du Secrétaire général en avril 1998, celle de la République démocratique du Congo, celle du conflit éthio-érythréen, les risques accrus d'un débordement du conflit sierra-léonais sur les pays voisins, montrent combien nous n'investirons jamais assez dans la prévention. L'ONU doit également davantage et mieux appuyer les efforts régionaux en matière de maintien de la paix et de la sécurité, y compris lorsque cela se révèle nécessaire, par la mise à disposition de moyens financiers ou humains. Pour sa part, l'Union européenne a participé activement à l'exercice de médiation conduit par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) dans le conflit éthio-érythréen, et elle entend poursuivre cet effort. L'Union européenne prend note avec grand intérêt des dernières recommandations de la mission du Conseil de Sécurité en Sierra Leone pour un renforcement de l'assistance à apporter à la Communauté économique des États de l'Afrique de Ouest (CEDEAO) en matière de sécurité régionale.

Toujours au chapitre de l'analyse des causes des conflits et de leur meilleure prévision, l'Union européenne appuie pleinement les initiatives prises par le Conseil de sécurité pour mieux comprendre les origines économiques et les aspects mercantiles de certaines crises africaines et dénoncer les liens existants entre trafics de matières premières et d'armements. L'établissement du mécanisme de suivi de l'application des sanctions à l'encontre de l'UNITA, la mise en place du panel chargé d'enquêter sur l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo, la mise en place aussi d'un panel chargé d'enquêter sur les trafics illégaux de diamants et d'armes en Sierra Leone sont autant d'exemples illustratifs de cette nouvelle approche. L'Union européenne appuie pleinement l'idée d'une meilleure coordination de toutes ces initiatives au sein d'une structure d'expertise qui pourrait être unifiée : par nature, les trafics ne connaissent pas de frontières et les intérêts criminels sont souvent identiques d'une crise à l'autre.

L'Union européenne se félicite du fait que le Conseil économique et social ait choisi l'Afrique comme thème de son débat de haut niveau à sa prochaine session de fond en juillet 2001. Il est impératif que la réflexion économique et sociale sur l'Afrique soit coordonnée et cohérente au sein du système des Nations Unies. L'Union européenne se réjouit, à cet égard, du contenu du rapport préparé par le Secrétaire

général de l'ONU pour le Sommet du Millénaire (A/54/2000) et de la Déclaration finale de ce même Sommet. L'Union européenne reste fermement engagée dans la mise en oeuvre des recommandations de cette Déclaration.

Me référant maintenant aux observations faites par le Groupe de travail sur la question de la dette, je voudrais ici répéter que l'Union européenne considère l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE/HIPC) comme un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable. L'Union européenne a apporté à ce jour 68 %, je répète 68 % du total des contributions versées au fonds fiduciaire destiné à financer cette Initiative. Elle appelle les pays éligibles à mettre en oeuvre leurs engagements politiques internationaux et à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer dans ce processus et faire en sorte que la mise en oeuvre de cette initiative oriente les ressources générées vers les secteurs sociaux, tels que l'éducation et la santé, et qu'elle favorise l'état de droit, la bonne gouvernance, la participation de la société civile et le développement humain.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans rappeler l'attachement déterminé de l'Union européenne à la poursuite d'un dialogue constant avec les pays africains sur toutes ces questions. La réussite du Sommet Europe/Afrique, tenue au Caire en avril 2000, sous l'égide de l'Union européenne et de l'Organisation de l'unité africaine, nous y invite. Nous poursuivrons donc résolument dans cette voie.

**Mme King** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter les Gouvernements de Singapour et de l'Espagne qui ont assumé la direction de cette tâche critique.

Le rapport dont l'Assemblée est saisie est une vaste enquête sur les causes des conflits et d'une série d'autres maux qui continuent d'affecter le continent africain. Je souscris aux observations et aux recommandations contenues dans le rapport, mais je voudrais utiliser cette instance importante pour faire certaines observations sur la base de notre travail aux Nations Unies ces 15 derniers mois.

Cette discussion a soulevé des questions importantes sur les causes des conflits aujourd'hui. Bien sûr, ces questions et ces réponses ne s'appliquent pas seulement à l'Afrique – les conflits ont existé sur tous les continents – mais ils semblent être particulièrement

aigus en Afrique. À mon avis, il y a quatre questions critiques qui se posent. Premièrement, est-ce que la pauvreté cause les conflits en Afrique? Alors que le rapport entre pauvreté et conflit ne peut être nié, ce rapport est beaucoup plus complexe qu'un simple rapport de cause à effet. Certains des pays les plus tragiques de l'Afrique sont parmi les pays du monde les plus nantis en ressources naturelles – la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et l'Angola, par exemple. Certains des pays les plus pauvres connaissent la paix. En termes économiques, le Mali fait partie des pays les plus pauvres au sein des Nations Unies. Cependant, de la base jusqu'au palais présidentiel, les Maliens travaillent ensemble pour construire une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils construisent la démocratie. Bien qu'ils aient à relever de nombreux défis, les conflits armés n'y figurent pas.

Deuxièmement, est-ce que les divisions ethniques causent les conflits en Afrique? Un trop grand nombre des conflits dans le monde, que ce soit en Afrique centrale, dans les Balkans ou au Timor oriental, ont été attribués à des haines ethniques anciennes. Ceci ne pourrait être plus faux. Les groupes ethniques n'ont pas des codes génétiques spécifiques pour la violence et les conflits. En effet, les percées les plus récentes en matière du génome humain mettent en lumière un fait important : en termes génétiques, tous les êtres humains, indépendamment de leur race ou de leur ethnicité, ont le même patrimoine génétique à plus de 99,9 %. Ceci veut dire que la science moderne a confirmé ce que bon nombre d'entre nous connaissions de par notre foi : le fait le plus important de la vie sur terre est notre humanité commune.

Alors, pourquoi certains choisissent-ils de se battre pour des différences si mineures? Je pense que c'est à cause de dirigeants cyniques – des dirigeants qui cherchent par tous les moyens possibles à exploiter les autres pour leurs gains personnels; des dirigeants qui choisissent de ne pas honorer et de ne pas puiser une force dans ces différences mineures qui existent au sein de l'humanité, mais qui choisissent plutôt de les exacerber et de les magnifier pour leurs propres ambitions.

Cela fait juste un peu plus d'un an que le monde a pleuré la disparition de Mwalimu Julius Nyerere, un dirigeant qui présidait un pays qui est une vaste mosaïque de cultures et de langues et qui aujourd'hui a une identité nationale forte et vibrante. De l'autre côté de l'équation, la Somalie est peut-être le pays le plus homogène au plan ethnique en Afrique, cependant elle

s'est trouvée plongée dans un chaos dont elle commence à peine de sortir.

La violence entre les Hutus et les Tutsis au Rwanda et au Burundi ne reflète pas une animosité permanente. Il s'agit plutôt d'une stratégie de « diviser pour régner » par laquelle les hommes politiques de l'ère coloniale et post-coloniale ont cherché à perpétuer leur domination. Ces personnes ne sont pas de véritables nationalistes; ce sont des opportunistes qui cherchent à alimenter ces feux nationalistes et ethniques pour leurs propres gains. Comme nous avons pu le constater dans le monde entier, les hommes politiques et les opportunistes qui ont semé les graines du chauvinisme ethnique pour leur propre glorification peuvent plonger des régions entières dans le chaos. Ce sont eux – et non pas les forces qu'ils déchaînent – qui sont responsables de la violence qui s'ensuit.

Troisièmement, est-ce que les différences religieuses causent les conflits en Afrique? Nous voyons la même dynamique pervertie à l'oeuvre, alors que les dirigeants cherchent à exploiter les différences religieuses pour leurs gains personnels. Jusqu'à une époque très récente, il n'y avait jamais eu de tensions entre les Chrétiens et les Musulmans en Côte d'Ivoire. La violence sectaire était inconnue dans l'une des économies les plus fortes d'Afrique et l'une des sociétés les plus ouvertes et les plus accueillantes. Dans la plupart des régions de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, les Chrétiens et les Musulmans coexistaient sans difficultés. Cependant, dans de nombreux pays – et pas seulement en Afrique – des dirigeants peu scrupuleux choisissent souvent de provoquer la violence sectaire comme moyen d'exercer une influence politique. Il faut condamner ces individus, et non les millions de fidèles qui peuvent vivre en harmonie.

J'ai pris note lorsque le Ministre de l'Intérieur de la Côte d'Ivoire s'est rendu sur le charnier des victimes des troubles récents et a déclaré que le concept de massacre était étranger à la culture de son grand pays et une source de honte pour tous les Ivoiriens. Ce sentiment était presque aussi important que sa promesse d'une enquête approfondie et immédiate, car ceci montrait que ces actes étaient contraires à la culture politique et civique de la Côte d'Ivoire, et doivent le rester.

Quatrièmement, est-ce que les frontières coloniales causent les conflits en Afrique? En dehors de ceux qui sont originaires d'États Membres insulaires,

nous vivons tous dans des pays qui ont des frontières arbitraires; cela ne rend pas les conflits inévitables. La Zambie a des frontières avec deux pays qui sont ravagés par des conflits – l'Angola et la République Démocratique du Congo – et avec trois autres pays qui ont connu des conflits internes ces 25 dernières années : la Namibie, le Zimbabwe et le Mozambique. Le peuple zambien partage des langues et des identités communes avec tous ses voisins, et les frontières du pays reflètent l'intersection des colonialismes belge, britannique, allemand et portugais. Cependant, la Zambie est en paix avec elle-même et avec ses voisins.

Une fois encore, je refuse de croire que les conflits sont inévitables. Conformément à l'expérience américaine dans les Balkans et plus récemment en Afrique, nous rejetons la thèse que de prétendues haines anciennes déterminent le sort des nations. Nous rejetons également le concept d'État qui « échoue ». Les États et les peuples n'échouent pas; ce sont les dirigeants qui échouent.

La cause véritable des conflits en Afrique, c'est peut-être qu'il n'y a pas de gouvernance responsable. S'il y a une guerre lorsque la population veut la paix, on en vient à la conclusion inévitable que les gouvernements qui font la guerre n'écouent pas la population.

Prenez n'importe quel conflit – interne ou externe – en cours en Afrique aujourd'hui. Que l'on parle de l'Angola, de la Sierra Leone, du Libéria, de la Guinée, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda, du Burundi, du Soudan, de l'Éthiopie, de l'Érythrée ou de la Somalie, la communauté internationale et, ce qui est plus important, la population de ces pays, doivent poser les questions suivantes. Où sont les parlements qui exigent de savoir pourquoi l'exécutif a consacré les ressources de l'État à un conflit? Où sont les tribunaux qui exigent que l'on enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et de vol pur et simple? Où sont les journaux et les stations de radio qui exigent de savoir qui a pris la décision de faire la guerre? Où est la société civile pour dire aux mouvements armés de déposer leurs armes et de prendre part à la vie politique de leurs pays? Où sont les partis politiques d'opposition pour réclamer des votes de confiance à l'égard des gouvernements qui font la guerre? Où sont les syndicats, les églises et les organisations civiles pour exiger de savoir pourquoi leurs hommes sont envoyés combattre et mourir dans des guerres qui ne sont pas de leur fait?



Où sont les organisations de femmes pour exiger de savoir pourquoi leurs gouvernements et mouvements font la guerre lorsque leurs enfants n'ont pas les moyens d'aller à l'école? Où sont les Ministères des finances et les banques centrales pour demander qu'il soit rendu compte de l'emploi de l'argent dépensé et volé par les fonctionnaires de l'État lui-même? Où sont les occasions pour les électeurs de renverser les gouvernements qui font la guerre ou de répudier les mouvements qui ne veulent pas faire la paix?

Le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, nulle part dans la Charte des Nations Unies il n'est indiqué que nous sommes collectivement responsables de faire en sorte qu'il y ait une bonne gouvernance dans les autres pays. Que devons-nous faire, toutefois, si notre obligation de maintenir la paix et la sécurité entre en conflit avec notre désir de préserver la souveraineté nationale de nos Membres? Nous, en tant qu'Organisation des Nations Unies, et nous, en tant que Conseil de sécurité, nous pouvons traiter les effets des conflits et même atténuer un grand nombre de symptômes des conflits. Cependant, ce n'est qu'en faisant progresser le principe universel de la gouvernance responsable, qui à notre avis va de pair avec la démocratie, que nous pourrions véritablement commencer à être à la hauteur des tâches inscrites dans la Charte des Nations Unies.

L'ONU et les États-Unis partagent un merveilleux lien commun : nos documents fondateurs commencent par l'expression « Nous, peuples » (We, the peoples). Même si la Charte des Nations Unies utilise le mot « peuples » au pluriel, j'estime que dans les deux cas, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que ces deux premiers mots.

On a beaucoup discuté, au cours de la dernière année, de la question de savoir quel organe des Nations Unies occupe le rang suprême. En fin de compte, nous croyons que c'est en nos peuples que réside l'autorité véritable de cette Organisation, ou de tout Gouvernement. Je ne parle pas du peuple comme d'un concept abstrait; je parle du peuple comme désignant les individus qui, par exemple, décideront le 7 novembre si certains d'entre nous dans cette salle doivent se trouver un autre emploi. Si chaque président, chaque ministre et chaque représentant permanent en Afrique sait que son emploi dépend de l'approbation de son peuple, je prédis que la tâche de maintenir la paix et la sécurité

internationales dans cette région du monde deviendra plus facile.

**M. Shen Guofang** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Groupe de travail spécial chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique de son rapport, qui présente une analyse systématique de la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général; il offre également une analyse des conclusions reconnues sur le développement en Afrique adoptées à la session de fond de 1999 du Conseil économique et social, et des obstacles qui entravent cette mise en oeuvre. En outre, il présente des recommandations sur les nouvelles mesures qui pourront être prises à cet égard. Nous apprécions le travail remarquable accompli par M. Mahbubani, Ambassadeur de Singapour, et M. Arias, Ambassadeur de l'Espagne, en leur qualité de Vice-Présidents du Groupe de travail.

Dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur détermination :

« Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale. »

Cette Déclaration représente l'engagement le plus récent pris par la communauté internationale en faveur de l'Afrique, et cet engagement revêt une importance cruciale.

Soixante-dix pour cent des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité se déroulent en Afrique; par conséquent, les conflits sur ce continent devraient nous préoccuper. Le rapport Brahimi contient plusieurs points de vue et recommandations concernant les opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous espérons que les travaux du Groupe de travail iront de pair avec les recommandations contenues dans le rapport Brahimi et joueront un rôle considérable dans l'instauration, le maintien et la consolidation de la paix après les conflits en Afrique. Nous espérons que le Conseil de sécurité y attachera beaucoup d'importance.

Grâce aux efforts des pays africains et à l'appui de la communauté internationale, l'économie de l'Afrique s'est améliorée au cours des dernières années. Toutefois, les statistiques démontrent que la situation générale en Afrique est toujours inquiétante, et l'écart entre son niveau de développement et celui du monde en général continue de s'élargir. Les économies africaines vulnérables et de faible ampleur, et celles des pays les moins avancés en particulier, se sont retrouvées dans une situation encore moins favorable. Actuellement, 52 % de la population de l'Afrique vivent toujours avec moins de 1 dollar par jour. La majorité absolue des 48 pays les moins avancés du monde, la majorité absolue des réfugiés dans le monde, et 90 % des enfants du monde qui sont devenus orphelins parce que leurs parents sont morts du VIH/sida, vivent en Afrique.

Étant donné les possibilités que la mondialisation fait naître, c'est une honte de constater que la grande majorité des pays africains ont été exclus de la mondialisation; qu'ils ont été marginalisés, ou même forcés de subir les incidences négatives du processus. Personne ne peut accepter cela en toute bonne conscience.

D'une part, les pays africains doivent assumer la responsabilité de leurs propres prospérité, stabilité et développement. D'autre part, il s'agit aussi là d'une tâche commune qui incombe à la communauté internationale. Les problèmes liés à la paix et au développement en Afrique ont leur source dans le passé; ils existent de longue date et sont profondément enracinés. Ils ont des causes sociales, économiques et autres complexes, et doivent être réglés par les pays africains et la communauté internationale dans le cadre d'une démarche globale et intégrée. Actuellement, la plus grande priorité est de veiller à ce que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), les recommandations du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que les engagements pertinents énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, se traduisent par des actions plus efficaces.

Selon le rapport du Groupe de travail spécial, les pays africains et la communauté internationale ont déjà pris de nombreuses mesures pour mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général, dont certaines ont déjà donné des résultats positifs. Cependant, comme le signale le rapport, il reste encore beaucoup d'obstacles à surmonter dans le processus de mise en

oeuvre. Les recommandations avancées dans le rapport pour faire face à ces obstacles et adopter de nouvelles actions ont déjà été largement acceptées par les pays africains. Nous espérons que dans les nouvelles activités qui seront menées, des programmes de pays seront élaborés en tenant compte des conditions particulières des pays concernés. Les responsabilités des pays intéressés et celles de la communauté internationale devront également être précisées afin d'améliorer la mise en oeuvre de ces programmes.

En ce qui concerne les initiatives internationales qui sont prises à cette fin, je voudrais mettre en exergue les aspects suivants. Premièrement, la communauté internationale doit prêter attention aux besoins particuliers des pays africains et les aider à s'intégrer à l'économie mondiale et à parvenir à réaliser une croissance économique et un développement durables. À l'heure des grandes mutations, les capacités institutionnelles des pays africains sont encore trop faibles pour faire face à la concurrence mondiale. C'est pourquoi, il est extrêmement important d'assurer que ces pays puissent participer aux débats portant sur les politiques économiques, financières et commerciales internationales et de faire en sorte que leurs intérêts soient protégés. Il faut d'autre part encourager la mise en valeur des ressources humaines et créer des capacités dans d'autres domaines.

Deuxièmement, il devrait y avoir un flux accru de ressources vers l'Afrique. À l'heure actuelle, l'Afrique a encore beaucoup de mal à absorber les investissements privés, et l'aide publique au développement (APD) continue de jouer un rôle primordial. C'est pourquoi il est indispensable d'accroître dès que possible l'APD en la portant à 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays développés, comme promis. Par ailleurs, tous les gouvernements et toutes les organisations internationales devraient rechercher des méthodes viables pour encourager les investissements étrangers directs en Afrique. Nous espérons également voir des résultats concrets à cet égard lors de la Réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu l'an prochain.

Troisièmement, des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès des pays africains aux marchés. Les pays développés devraient notamment éliminer les obstacles tarifaires et autres qui sont imposés aux principaux produits provenant de l'Afrique pour les aider à accélérer leur développement par le biais des échanges.

Quatrièmement, il faut revoir ou même annuler la dette extérieure des pays africains. Actuellement, des propositions pertinentes concernant l'allègement de la dette n'ont pas permis d'aboutir aux résultats souhaités; ce qui suscite une vive inquiétude dans les pays africains. Nous demandons aux institutions financières internationales concernées et aux grands pays créanciers d'écouter la voix des pays africains et de prendre des mesures plus courageuses à cet égard.

Cinquièmement, il faut prendre des mesures sérieuses pour encourager les transferts de technologies et déployer des efforts pour permettre aux pays africains d'avoir accès aux technologies de l'information. Nous devrions en particulier nous attacher à aider ces pays à bâtir leurs infrastructures et à mettre en valeur leurs ressources humaines afin qu'ils puissent utiliser les technologies de l'information et accélérer ainsi leur croissance.

Sixièmement, la propagation vertigineuse des maladies infectieuses telles que les VIH/sida et la malaria, qui grèvent lourdement les ressources humaines et économiques, est devenue un problème économique et social grave pour les pays africains et met gravement en danger leur sécurité. Nous saluons les efforts que font les pays africains et la communauté internationale pour combattre ces maladies. Nous souscrivons également à la proposition tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question du VIH/sida et espérons que cette session permettra de mobiliser toute la société et d'adopter des politiques et des mesures efficaces afin que nous puissions gagner la guerre contre le VIH/sida.

Enfin, nous approuvons la recommandation contenue dans le rapport du Groupe de travail spécial, selon laquelle il faut rationaliser la panoplie des propositions concernant l'Afrique pour n'en retenir que les plus efficaces et les mieux coordonnées afin que ce continent puisse faire le meilleur usage possible de ses précieuses ressources, améliorer l'efficacité de ses efforts et créer les conditions les plus favorables possibles à son développement. Nous sommes d'avis que le mandat du Groupe de travail spécial doit être prorogé afin qu'il puisse continuer d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

La Conférence ministérielle Beijing 2000 du Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique s'est réunie du 10 au 12 octobre. Près de 80 ministres venus

de 45 pays africains et des représentants d'environ 20 organisations régionales ont participé à cet événement. Les thèmes doubles de la Conférence portaient, premièrement, sur la manière d'accélérer la mise en place, au XXI<sup>e</sup> siècle, d'un nouvel ordre politique et économique international juste et équitable qui soit à même de sauvegarder les intérêts des pays en développement et, deuxièmement, sur les moyens, dans ce nouveau contexte, de promouvoir la coopération Chine-Afrique dans les domaines critiques du commerce et de l'industrie. Les participants à cette conférence ont eu un échange de vues approfondi sur ces sujets. La Conférence a adopté la Déclaration du Forum pour la coopération entre la Chine et l'Afrique et le Programme de coopération entre la Chine et l'Afrique pour le développement économique et social. La Déclaration témoigne de la communauté de vues entre la Chine et l'Afrique sur les grandes questions de portée internationale tandis que le Programme de coopération prévoit la mise en oeuvre de projets détaillés et viables de coopération entre la Chine et l'Afrique dans tous les domaines.

Lors du Forum, la Chine a pris quatre engagements qui témoignent de son appui soutenu au développement économique et social des pays africains. Premièrement, elle s'est engagée à fournir, dans les limites de ses capacités et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, toutes les formes d'assistance et d'aide aux pays africains, compte tenu des conditions économiques particulières de ces pays. L'aide de la Chine à l'Afrique n'est pas liée à des conditions politiques et ne vise pas à obtenir des avantages politiques. Qui plus est, cette assistance devrait croître et être fournie de manière plus efficace à mesure que l'économie et l'importance nationale générale de la Chine croîtront, de manière à mieux répondre aux besoins des pays africains. Deuxièmement, la partie chinoise s'engage à réduire, voire annuler, dans les deux prochaines années, 10 milliards de yuans de dettes des pays les plus fortement endettés et des pays les moins avancés de l'Afrique. Troisièmement, la partie chinoise mettra de côté des fonds spéciaux pour appuyer et encourager les investissements des entreprises chinoises dans les pays africains. D'autre part, elle entend faciliter l'entrée des produits d'exportation africains sur son territoire sur la base d'un principe visant à privilégier les produits africains, toutes autres choses étant égales. Quatrièmement, la Chine entend créer un fonds de développement des ressources humaines de l'Afrique et étendre sa coopération Chine-Afrique à une gamme plus large de

domaines, en particulier, à la mise en valeur des ressources humaines, aux sciences et aux technologies, et à l'éducation. Ce fonds se développera progressivement en vue d'aider les pays africains à former toutes sortes de professionnels.

Le Forum pour la coopération entre la Chine et l'Afrique a donné lieu à un dialogue intensif entre les deux parties en cette fin de siècle et a permis d'explorer de manière constructive les possibilités de développement commun. Cela marque également une nouvelle contribution de la Chine à la promotion de la coopération Sud-Sud. Nous espérons que ce Forum favorisera la paix et le développement sur le continent africain.

**M. Kpotsra** (Togo) : Pour la troisième fois consécutive depuis la publication en avril 1998 de l'important rapport du Secrétaire général sur la question, l'Assemblée générale examine le point intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». L'Assemblée se prêtera à cet exercice, cette année, à la lumière du rapport élaboré par son Groupe de travail spécial à composition non limitée mis en place conformément à la résolution 54/234. Mais cet examen ne saura se faire sans une référence constante aux considérations spécifiques à l'Afrique, telles qu'exprimées dans la déclaration du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000.

De même, l'on aura à l'esprit le fait que l'examen du rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique par diverses instances, notamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, a déjà donné l'occasion d'en analyser les recommandations politiques, économiques et sociales et de définir les approches opérationnelles qu'il convient de suivre pour leur mise en oeuvre.

Je voudrais, avant de continuer mon propos, exprimer nos sentiments de profonde gratitude à M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, ainsi qu'aux deux Vice-Présidents du Groupe de travail spécial, les Représentants permanents de l'Espagne et de Singapour, pour l'excellent travail qu'ils ont su mener.

À la suite des trois sessions qu'il a tenues, le Groupe de travail spécial est parvenu aux conclusions selon lesquelles la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général

révèle que, malgré les progrès accomplis, des obstacles empêchent toujours la mise en oeuvre effective de ces recommandations et qu'il s'impose que de nouvelles orientations soient tracées pour en accélérer l'application. Les domaines identifiés par le Groupe de travail spécial comme ayant fait l'objet de progrès sont nombreux et variés et ces progrès, quoique réels et tangibles, ne doivent pas amener à perdre de vue la nécessité de poursuivre les efforts entrepris à la recherche de solutions nouvelles et novatrices. Il est immense le travail qui reste encore à accomplir.

S'agissant du domaine du maintien et du rétablissement de la paix, le Conseil de sécurité a accordé une attention particulière à l'amélioration des régimes de sanctions en Afrique, à la situation des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent et à la protection des enfants dans les conflits armés. Il a manifesté sa détermination à veiller à la consolidation de la paix après les conflits comme le montrent ses initiatives en Guinée-Bissau, au Libéria et République centrafricaine. Les débats publics tenus ces derniers temps ainsi que les résolutions subséquentement adoptées en disent long sur cette nouvelle dynamique dans son action.

Révéléateur du rôle prééminent que le Conseil de sécurité entend jouer dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique est le fait que cet organe travaille à acquérir une connaissance plus approfondie des conflits qui déchirent le continent. Cette approche s'est traduite non seulement par des missions effectuées sur le terrain au cours de cette année, notamment en République démocratique du Congo, en Éthiopie-Érythrée, en Sierra Leone, mais également par un dialogue direct avec les protagonistes des conflits. En témoigne les réunions publiques et les consultations privées qu'il a eues en janvier 2000 avec plusieurs chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) au sujet du conflit qui prévaut en République démocratique du Congo.

Dans ce contexte où persistent encore tant de conflits, l'on se rend à l'évidence que toute action visant à la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général est nécessairement vouée à l'échec dans les zones d'instabilité et que, sans la paix et la stabilité, l'on ne pourrait entreprendre des actions de développement durable en Afrique. C'est ce que souligne le Groupe de travail spécial lorsqu'il met un accent particulier sur la nécessaire volonté politique qui doit sous-tendre les efforts venant tant des Africains eux-mêmes que de la communauté internationale. Dans le

même ordre d'idées, l'Afrique s'emploie à lutter contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui alimentent les conflits ainsi que la criminalité transfrontière.

La Conférence ministérielle panafricaine, prévue à Bamako du 30 novembre au 1er décembre 2000 sur cette question, donnera, nous l'espérons, l'occasion aux États africains de se préparer dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui aura lieu l'an prochain.

L'on ne saurait parler d'avancée notable dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sans relever que le continent africain essaie, à travers des mécanismes mis en place par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tels que la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, de créer les conditions propices au développement durable. Du reste, le Groupe de travail spécial appuie le processus de cette Conférence et demande au Secrétaire général d'aider à son exécution.

C'est dans la même optique que l'Afrique, et il n'est pas inopportun de le rappeler, a créé dans bien des cas, antérieurement au rapport du Secrétaire général, des instruments de gestion des conflits, tels que le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le Centre de gestion des conflits et le Système d'alerte précoce. Les initiatives menées à l'échelon sous-régional par les États africains méritent également d'être relevées comme participant de cette dynamique. Il importe cependant que ces mécanismes soient soutenus financièrement si l'on veut réellement renforcer les capacités africaines en matière de maintien de la paix.

En dépit de ce regain d'intérêt du Conseil de sécurité pour l'Afrique, notre continent est resté la partie du monde où l'on compte le plus grand nombre de conflits meurtriers, de réfugiés et de personnes déplacées. Concernant particulièrement les réfugiés d'Afrique, le Groupe de travail spécial souligne que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organismes compétents ont entrepris des actions destinées à renforcer la sécurité de ceux-ci et à sauvegarder la nature civile et humanitaire des camps et des centres où ils vivent et où ils viennent s'abriter. Toutefois, ces actions, tout comme d'autres initiatives - je pense, notamment, au partenariat instauré entre le

Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le HCR - n'ont pas permis d'améliorer qualitativement la situation des réfugiés en Afrique. Dans bien des cas, ceux-ci sont exclusivement pris en charge par les pays d'accueil qui, du fait de leur situation économique précaire, n'arrivent pas à leur apporter l'assistance requise. À cet égard, on ne peut manquer de dire, une fois encore, à quel point il est préoccupant de se rendre compte de l'extrême déséquilibre entre le traitement réservé aux réfugiés en Afrique et l'assistance octroyée à ceux d'autres régions du monde.

À la lumière de ces réalités, le trente-sixième Sommet de l'OUA, tout en soulignant la nécessité pour les États africains de continuer à s'attaquer aux causes profondes du problème des réfugiés en Afrique, a vivement exhorté la communauté internationale à fournir les ressources et les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du plan global d'application adopté par la réunion spéciale OUA/HCR d'experts techniques gouvernementaux et non gouvernementaux, tenue à Conakry du 27 au 29 mars 2000, ainsi que des recommandations du sixième Séminaire OUA/Comité international de la Croix-Rouge sur le droit international humanitaire, organisé à Addis-Abeba les 15 et 16 mai 2000.

L'Afrique espère qu'il sera rapidement donné suite à cet appel et, tout en saluant la nomination récente de M. Ruud Lubbers, au poste de Haut Commissaire pour les réfugiés, l'invite à faire de l'action en faveur des réfugiés d'Afrique l'une de ses priorités durant son mandat.

La question de l'allègement de la dette africaine a été identifiée par le Groupe de travail spécial comme étant l'un des domaines où les recommandations du Secrétaire général ont également trouvé un début d'application. Comme je l'ai récemment souligné à la Deuxième Commission dans le cadre de l'examen du point intitulé « Questions de politique macroéconomique : crise de la dette extérieure », l'on ne peut manquer de reconnaître que, ces dernières années, la communauté internationale s'est employée à prendre des initiatives louables tendant à contribuer à la mise en oeuvre de solutions adéquates aux problèmes posés par l'encours et le service de la dette africaine. À cet égard, l'on se plaît à mentionner la décision, prise à Cologne en juin 1999 par le Sommet du G-8, relative à l'amélioration de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), à laquelle ont souscrit en septembre 1999, le Comité monétaire du Fonds moné-

taire international et le Comité du développement de la Banque mondiale et dont bénéficient déjà, conformément à un choix opéré par le G-8 lui-même, neuf pays très endettés.

Il se trouve cependant que ces solutions ponctuelles se révèlent comme étant loin de permettre aux pays d'Afrique subsaharienne de consacrer l'essentiel de leurs ressources aux services sociaux de base, puisque les remboursements au titre de la dette détournent des ressources inestimables des projets dont la réalisation devrait concourir à l'éradication de la pauvreté. C'est pourquoi le trente-sixième Sommet de l'OUA a demandé que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés soit étendue à tous les pays africains comme une étape vers l'annulation pure et simple de la dette africaine.

Il est réconfortant de noter que le Groupe de travail spécial, tout en se déclarant favorable à l'annulation de la dette des pays les moins avancés, suggère à l'Assemblée générale de se pencher sérieusement sur la proposition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) visant à créer un organisme indépendant pour évaluer la viabilité de la dette africaine avec l'engagement d'annuler la dette des pays pauvres fortement endettés, réputée créance douteuse. Il est à souhaiter que ces recommandations ainsi que toutes les autres initiatives formulées ailleurs soient examinées à fond dans le cadre de la réunion intergouvernementale sur le financement du développement, prévue en 2001, à laquelle l'Afrique entend prendre une part très active.

Le Groupe de travail spécial a identifié un certain nombre d'obstacles à la mise en oeuvre rapide des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871). Ces obstacles tiennent, entre autres, à la situation générale de la santé publique. À cet égard, l'on s'accorde à reconnaître que, s'il existe un domaine dans lequel on a enregistré une détérioration spectaculaire depuis la publication du rapport du Secrétaire général, c'est bien celui de l'incidence du VIH/sida sur toutes les perspectives d'avenir qui s'offrent à l'Afrique. Cette pandémie est devenue un véritable problème de développement et constitue une menace réelle pour la survie de l'espace humaine, notamment en Afrique.

Dans le cadre de sa présente session, l'Assemblée générale envisage de se pencher sérieusement sur la question du VIH/sida. L'on ne peut que s'en féliciter, car, indubitablement, s'il est un problème qui commande une intervention urgente, concertée et énergique de la communauté internationale, c'est bien celui de la lutte contre cette pandémie. La situation des enfants orphelins du sida en Afrique qui, selon certaines prévisions, seront 40 millions en 2010, indique l'impact social de cette pandémie dont les effets sont aggravés par les coûts élevés des médicaments.

Outre le VIH/sida, la malaria constitue une source de grande préoccupation pour l'Afrique. Les statistiques disponibles indiquent qu'il y a 400 millions de paludéens dans le monde, dont 300 millions en Afrique et que 2 millions de personnes en meurent chaque année. L'impact de cette maladie dépasse de loin le domaine de la santé publique pour l'imposer comme une question importante de développement socioéconomique.

Cette situation dramatique a poussé les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique à adopter lors d'une session extraordinaire tenue à Abuja les 24 et 25 avril 2000, la Déclaration et le Plan d'action sur l'initiative « Faire reculer le paludisme », Déclaration et Plan d'action à partir desquels le trente-sixième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine a jugé opportun de lancer un appel à l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle proclame la période 2001 à 2010, décennie pour faire reculer le paludisme. L'Afrique attend de voir l'Assemblée générale donner rapidement suite à cette requête.

Les problèmes cruciaux de santé auxquels l'Afrique est confrontée illustrent à suffisance le manque de ressources financières. Comme on le sait, les meilleures initiatives destinées à promouvoir le développement économique et social en Afrique notamment doivent être soutenues par des ressources financières adéquates et disponibles. Or, il a été donné de noter avec inquiétude que l'aide publique au développement est en baisse depuis 1990. De 23 milliards de dollars en 1992, elle est tombée à 18 milliards en 1997, et cette tendance se poursuit inexorablement. Dans le même temps, l'on constate avec regret que cette baisse affecte également l'assistance multilatérale puisque l'aide au développement fournie notamment par les fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées décline aussi et compromet les perspectives de développement des États africains. Il est toutefois

encourageant de noter qu'en matière d'aide publique au développement certains pays tels que le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande ont atteint ou dépassé l'objectif convenu de 0,7 % du PNB. C'est dire qu'il est essentiel que tous les pays donateurs se résolvent à porter leur aide publique au développement au niveau de l'objectif de 0,7 % de leur PNB aux pays en développement et de 0,15 % aux pays les moins avancés.

À cet égard, la réunion sur l'aide au développement en faveur de l'Afrique, dont le Groupe de travail spécial recommande vivement la tenue, pourrait représenter une occasion pour les pays donateurs d'échanger leurs expériences dans ce domaine. Par ailleurs, l'on sait que l'accroissement global des flux de capitaux privés vers les pays en développement a largement occulté l'Afrique. Qui plus est, alors que les prêts privés ont pratiquement cessé pour l'Afrique et que le montant total de la dette privée à court terme non réglée a été supérieur de plus de 6 milliards de dollars en 1997 à ce qu'il était durant les premières années de cette décennie, dans le même temps, l'épargne intérieure dans la plupart des pays africains reste caractérisée par une faiblesse structurelle.

C'est cette situation de précarité, qui caractérise l'état des ressources financières des pays africains et qui les condamne à la pauvreté absolue, qui a amené l'Assemblée générale à établir, lors de sa session extraordinaire Copenhague + 5, qu'en dépit de la lutte engagée en 1995 contre la pauvreté, le nombre de personnes démunies n'a cessé d'augmenter, et qu'il persiste de sérieux doutes quant à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

Dans un tel contexte, l'on ne devrait pas être surpris de voir l'Afrique peiner pour assurer la réalisation des objectifs définis dans le Cadre d'action de Dakar, « L'éducation pour tous », adopté au Forum mondial sur l'éducation en avril 2000.

Compte tenu de ce qui précède, et eu égard à l'urgence qu'il y a à continuer de rechercher les voies et moyens propres à réaliser la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits, en vue de permettre au continent de se départir des énormes problèmes auxquels il se trouve confronté, il semble s'imposer de proroger le mandat du Groupe de travail spécial. Il serait également judicieux d'adhérer à la proposition tendant à inclure dans le nouveau mandat du Groupe de travail spécial la création de sous-groupes destinés à

s'occuper de domaines spécifiques tels qu'indiqués au chapitre IV du rapport sous examen.

Un accent particulier devrait être mis sur l'apport du Conseil économique et social. À cet égard, il y a lieu de saluer l'heureuse initiative prise par cet organe de prévoir, au cours de sa session de fond de 2001, un débat de haut niveau consacré au rôle du Système des Nations Unies dans l'appui aux efforts des pays africains dans la réalisation d'un développement. Par ailleurs, une étroite collaboration devrait également s'instaurer entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à ce sujet.

Je voudrais, pour terminer, souligner que, consciente de ce que la responsabilité principale des efforts liés à la promotion de son développement lui incombe, l'Afrique est déterminée à oeuvrer à l'amélioration de sa situation politique, économique et sociale. Dans cette entreprise, elle espère continuer de retenir l'attention et l'appui bienveillant de tous ceux à même de la soutenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres l'auront constaté, nous avons dû apporter un changement à la liste des orateurs de la présente séance, en l'absence d'un certain nombre d'orateurs au début de la séance. Nous en revenons maintenant à la liste originale des orateurs. J'espère que tous les orateurs seront à l'heure dans la salle pour les prochaines séances, afin d'éviter de perturber ainsi le débat comme cela a été le cas aujourd'hui.

Puis-je également rappeler aux membres notre règle selon laquelle les orateurs non présents dans la salle à temps seront placés tout à la fin de la liste des orateurs. J'ai l'intention d'appliquer cette pratique.

**M. Ka** (Sénégal) : Permettez-moi de présenter d'abord les condoléances de ma délégation au pays frère et ami de Singapour à la suite de l'accident d'avion de Singapore Airlines survenu hier. Je voudrais également présenter ces mêmes condoléances aux familles de toutes les victimes.

*M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.*

Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer ses félicitations les plus chaleureuses à M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, pour avoir mis en place et assuré la présidence du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la suite à réserver au

rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nos félicitations et nos sincères sentiments de gratitude vont ensuite aux deux Vice-Présidents du Groupe de travail, MM. Kishore Mahbubani et Inocencio Arias, respectivement Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont conduit avec compétence, engagement et professionnalisme, les travaux du Groupe, conformément au mandat de l'Assemblée générale.

Ma délégation, qui a pris une part active aux travaux du Groupe de travail, salue l'esprit de consensus qui a animé tous les participants ainsi que la culture du dialogue qui a prévalu durant les trois sessions qui ont conduit à l'élaboration du rapport que nous examinons aujourd'hui et dont la structure en facilite la lecture et la compréhension.

Il ressort des conclusions du Groupe que des progrès importants ont été réalisés dans le sens de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Progrès dans le domaine de la promotion de la paix, de son maintien et de sa consolidation. Progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afrique. Progrès dans la réalisation des objectifs du développement social. Progrès dans la réalisation de l'accès aux marchés et progrès relatifs dans les efforts d'allègement de la dette. Mais aussi progrès dans le processus de coopération et d'intégration régionale en Afrique ainsi que dans l'harmonisation et la coordination des initiatives multilatérales et bilatérales en faveur du développement économique et social du continent.

Tous ces progrès sont certes à souligner. Mais ils devraient être relativisés au regard des contraintes qui pèsent et entravent encore le libre développement de l'Afrique. Comme le souligne, à juste titre, le rapport du Groupe de travail, persistent encore, voire s'amplifient, dans bien des cas, les obstacles à la mise en oeuvre effective des recommandations du Secrétaire général. Obstacles dans le manque de volonté politique réelle de la communauté internationale. Obstacles dans l'insuffisance des ressources et des capacités. Obstacles dans le problème de gouvernance dans certains pays africains. Obstacles dans la persistance de conflits armés internes ou inter étatiques. Il est urgent de faire taire les armes et de comprendre qu'il ne peut pas y

avoir de développement durable en Afrique sans paix. D'où l'importance pour le continent africain de relier ces préoccupations de paix aux recommandations pertinentes contenues dans le rapport Brahimi (A/55/305). Il y a également à noter les obstacles à l'accès limité aux innovations scientifiques et technologiques, des obstacles enfin dans la faiblesse du secteur privé national et africain.

Ces obstacles-là sont réels. Loin de les nier ou de les sous-estimer, mon pays est d'avis qu'il convient de les examiner et de prendre les mesures idoines pour les surmonter. Mais, si certains d'entre eux relèvent de la responsabilité des Gouvernements des pays africains, d'autres, par contre, sont du ressort de la communauté internationale, et notamment des partisans au développement de l'Afrique.

Nul doute qu'au plan national, il importe que les pays africains s'investissent davantage dans l'édification et la consolidation de l'état de droit, de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il importe également que les mécanismes régionaux et sous-régionaux de diplomatie préventive et de règlement des crises soient effectivement opérationnels. Dans le même temps, ils doivent faire davantage preuve de volonté politique pour mettre en oeuvre les engagements librement souscrits dans le cadre de la promotion et de l'intégration régionale. La signature, en juin dernier, à Lomé, de l'Acte constitutif de l'Union africaine constitue un pas dans la bonne direction. Un pas que la communauté internationale devrait appuyer. De même, les pouvoirs publics africains ont la responsabilité essentielle de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques de développement social durables et inclusives, ils ont la responsabilité de renforcer l'égalité entre les sexes, de conduire des politiques économiques cohérentes et de s'attaquer à la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage.

L'on ne saurait réaliser ces objectifs, dans un contexte de conflits armés, où l'essentiel des ressources nationales est détourné à des fins militaires. L'on ne saurait faire face à la lutte contre le VIH/sida en Afrique si l'on sait que l'Afrique ne consacre que 165 millions de dollars par an au sida alors que les besoins financiers, selon les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars pour combattre cette maladie.



La question de fond posée est donc celle du financement du développement. Cette question est d'autant plus fondamentale aujourd'hui que l'aide publique au développement (APD) continue de décliner en quantité et en qualité. Or, du fait de l'accès limité de l'Afrique au marché des capitaux privés, du fait du recul de l'APD, qui n'a pas été complété par les investissements directs étrangers, et le rapport du Groupe de travail reconnaît ces insuffisances, il est important que la communauté internationale se penche sur ces questions fondamentales. S'y ajoutent, la faiblesse de l'épargne intérieure, le lourd fardeau de la dette et les crêtes tarifaires qui continuent de limiter l'accès aux marchés. Il importe donc de prendre des mesures urgentes et audacieuses pour renverser cette tendance négative, notamment dans ce contexte de mondialisation à double vitesse – cette mondialisation, dont les schémas actuels ont contribué à susciter un sentiment d'insécurité en affaiblissant la capacité des gouvernements à maîtriser et à gérer leur politiques nationales.

Comme le note la Déclaration du millénaire, la mondialisation ne sera profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et nouveau et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun, fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains. Cet effort doit produire des politiques et des mesures à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement.

Le rapport du Secrétaire général et celui du Groupe de travail ont contribué à créer un momentum autour de l'Afrique qu'il convient d'entretenir. C'est la raison pour laquelle ma délégation demande qu'un suivi méthodique des propositions du Groupe de travail soit assuré par l'Assemblée générale elle-même et par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies. Ce travail de suivi concerne, entre autres et notamment, les six domaines thématiques proposés par le Groupe : l'élimination de la pauvreté, l'allègement de la dette, le financement du développement, la lutte contre le SIDA, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la situation des réfugiés et des personnes déplacées et enfin, la question de la coordination et de la rationalisation des différentes initiatives en faveur de l'Afrique.

Pour conclure, je voudrais appuyer, au nom de mon pays, les propositions relatives à la prorogation du mandat du Groupe de travail et à la mise au point de critères avérés d'évaluation de l'impact des mesures prises et des résultats obtenus, dans le cadre de la mise

en oeuvre des recommandations pertinentes du Secrétaire général. C'est dans le même esprit que ma délégation se félicite de ce que la Déclaration du Millénaire, adoptée par nos chefs d'État et de Gouvernement, ait consacré tout un chapitre à l'Afrique. Aussi, ma délégation suggère-t-elle que soient prises en compte, dans le travail de suivi, les recommandations relatives à l'Afrique adoptées par le Sommet du Millénaire.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer nos condoléances et notre sympathie au Gouvernement et au peuple singapourien et aux familles des défunts à la suite du tragique accident de Singapore Airlines, hier matin à Taipei.

Les questions de règlement des conflits, de croissance économique soutenue et de développement durable en Afrique font l'objet de discussions à l'Assemblée générale et au sein de ses principaux organes et d'autres organisations internationales telles que le Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé.

Vu la gravité de la situation, le Conseil de sécurité a tenu, en janvier de cette année, une séance spéciale sur la situation en Afrique et sur la façon de régler la crise, et il a insisté sur la nécessité, pour la communauté internationale, de traiter d'urgence les problèmes africains relatifs à la paix, au développement et à la santé. Le Sommet du Millénaire a reconnu la gravité de la situation en Afrique et demandé la prise de mesures par la communauté internationale. À cet égard, nous estimons que les causes profondes du sous-développement et des conflits en Afrique sont bien connues et comprises. Le défi consiste à mettre en oeuvre les diverses mesures convenues face à ces problèmes. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Groupe de travail spécial, figurant au document A/55/45.

Ce rapport identifie un certain nombre d'initiatives prises en matière de règlement des conflits, de développement durable et d'élimination de la pauvreté. Il note que si des progrès apparaissent dans l'application des recommandations du Secrétaire général, des problèmes subsistent.

La première mesure concerne la mise en place d'un partenariat solide entre la communauté internationale et les pays touchés par la crise. À cet égard, nous appuyons l'appel en faveur d'un effort tripartite soutenu des pays africains, des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Ce partenariat doit viser à renforcer les efforts de l'Afrique dans les domaines économique, social et de sécurité.

S'agissant des conflits qui entravent les efforts de développement socioéconomique dans des pays africains, il est important de soutenir davantage le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales correspondantes. Ces mécanismes jouent un rôle appréciable dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. L'Afrique a récemment créé la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. Il faut à présent disposer de ressources pour permettre à ces mécanismes de mieux se préparer aux tâches de prévention et de règlement des conflits. Indépendamment de ces efforts, nous partageons pleinement la mise en garde, contenue dans le rapport du Groupe de travail, selon laquelle les efforts de gouvernements africains dans ce domaine ne doivent en aucun cas libérer le Conseil de sécurité de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Tanzanie appuie les efforts de règlement du conflit dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo et au Burundi. Nous appelons la communauté internationale à appuyer l'Accord de Lusaka sur la République démocratique du Congo qui demeure le seul cadre effectif d'une paix globale dans ce pays. À cet égard, nous demandons instamment à ce que la force de maintien de la paix, mandatée par le Conseil de sécurité, soit pleinement déployée dès que possible en République démocratique du Congo.

La communauté internationale et les dirigeants régionaux ont participé à la recherche d'une paix au Burundi dans le cadre du processus de paix d'Arusha. Des progrès ont été enregistrés à la suite de la signature de l'accord de paix pour le Burundi en août dernier. Cet accord de paix, facilité par le Président Nelson Mandela, assure une base solide au règlement du conflit burundais. Nous demandons à toutes les parties de respecter et d'appliquer cet accord afin de rétablir la paix dans ce pays.

En Angola, c'est avec un sentiment d'appréhension que nous assistons à la poursuite des hostilités et de la situation humanitaire imputables à Jonas Savimbi et à son organisation, l'UNITA. Nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'aider le Gouvernement angolais dans ses efforts de rétablissement de la paix et de prise en charge de la situation humanitaire qui se dégrade dans ce pays.

En ce qui concerne la Somalie, nous nous félicitons de l'accord conclu récemment à Djibouti sur la constitution du gouvernement de ce pays. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement de Djibouti pour son rôle constructif dans ce processus. La nouvelle Somalie aura besoin de l'appui et de l'assistance de tous les peuples épris de paix et de la communauté internationale dans son ensemble.

Il existe un lien direct entre les conflits et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. On estime qu'il y a en Afrique plus de 7 millions de personnes réfugiés ou déplacées. La Tanzanie accueille plus de 800 000 réfugiés, dont la plupart le sont du fait de la crise dans la région des Grands Lacs. Dans nos déclarations précédentes, nous avons souligné la nécessité pour la communauté internationale de renforcer son soutien aux réfugiés et aux nations qui les accueillent. En outre, une solution durable à la crise que pose le problème des réfugiés suppose la résolution des conflits dans les pays d'origine et le rapatriement subséquent des réfugiés.

En ce qui concerne l'aide au développement en Afrique, le Groupe de travail *ad hoc* propose un certain nombre de mesures dans les domaines critiques, notamment l'augmentation de l'aide publique au développement (ADP) et des flux de l'investissement étranger direct (IED), ainsi que le problème de la dette. Dans ce contexte, nous aimerions réitérer notre appel à nos partenaires du développement à accroître les flux de l'aide publique au développement, qui devraient passer du bas niveau actuel de 0,25 % du produit national brut à l'objectif convenu de 0,7 %. L'ADP devrait aller de pair avec l'accroissement des investissements. Même si de nombreux pays africains ont mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel et des réformes économiques, le flux de l'IED a été maigre. Il faut que les investisseurs répondent de façon positive aux efforts que déploie l'Afrique pour créer un environnement propice à l'IED et à la croissance économique.

Il faut trouver d'urgence une solution au fardeau de la dette auquel beaucoup de pays africains font face. Les remboursements au titre de la dette détournent des ressources inestimables des projets de remise en état et de construction d'infrastructures essentielles de développement et des programmes d'élimination de la pauvreté. Nous nous félicitons des différentes mesures d'allègement de la dette adoptées par la communauté des donateurs, notamment de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cependant, il faut assouplir les conditionnalités qui s'appliquent aux PPTE pour permettre à plus de pays de bénéficier du financement. Nous lançons de plus un appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PPTE, afin de répondre au besoin croissant de ressources. Mon pays est particulièrement reconnaissant à la communauté des donateurs, étant donné qu'il est au nombre des quelques pays qui ont atteint le point de décision.

Il faut s'attaquer de façon plus décisive aux questions concernant les ressources financières afin de trouver une solution à long terme pour l'Afrique. Dans ce contexte, nous espérons que les préoccupations particulières des pays africains seront pris en compte lors de la tenue prévue en 2001 de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

Afin qu'un développement accéléré s'opère dans les pays africains, la communauté internationale devrait orienter son soutien vers les domaines du transfert de technologie et de l'éducation. L'écart technologique croissant et l'approfondissement de la fracture numérique entre les pays africains et les pays développés constituent des obstacles majeurs au développement. Nous demandons donc à la communauté internationale d'intensifier ses efforts en matière de transfert de technologie à des conditions avantageuses et préférentielles en faveur de l'Afrique, en particulier les technologies de l'information et les technologies rationnelles sur le plan écologique.

Enfin, nous souscrivons à la proposition du Groupe de travail suivant laquelle l'Assemblée générale devrait accorder une attention particulière à la pandémie dévastatrice du VIH/sida en Afrique, et les États Membres devraient appuyer les diverses initiatives en cours dans ce domaine, y compris celles mises en œuvre par le Programme commun des Nations Unies

sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et y participer activement.

**M. Mohammad Kamal** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait avant tout faire part de ses condoléances à la délégation, au Gouvernement et au peuple de Singapour pour l'accident tragique de l'avion de la compagnie aérienne Singapour Airlines hier à Taipei. Nous aimerions également présenter nos condoléances à toutes les familles affligées des autres pays endeuillés par le tragique accident.

Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée ce matin de prendre la parole sur cet important point 50 à l'ordre du jour, intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». La Malaisie est satisfaite qu'à la suite de la publication du rapport soumis par le Secrétaire général sur l'Afrique en avril 1998, un travail énorme ait été accompli par les différents organes et instances de l'Organisation pour faire face à la question. Nous nous félicitons en particulier de la constitution du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et nous rendons hommage au Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, M. Theo-Ben Gurirab (Namibie), qui en assume la présidence. Nous rendons hommage également aux deux vice-présidents, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour et l'Ambassadeur Inocencio Arias de l'Espagne, pour leurs efforts inlassables et pour la rédaction du rapport du Groupe de travail public sous la cote A/55/45, à l'issue de trois réunions épuisantes qui se sont déroulées lors de la session précédente de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite du rapport détaillé du Groupe de travail *ad hoc*, qui contient une série d'observations et de propositions pratiques. Le rapport montre clairement qu'en dépit de ce qui a été accompli pour s'attaquer aux problèmes qui affligent l'Afrique, beaucoup reste encore à faire pour surmonter les nombreux obstacles auxquels se heurte l'application effective des recommandations du Secrétaire général. Au premier rang des priorités se place la nécessité pour la communauté internationale de faire preuve de volonté politique pour continuer d'aider les pays africains dans leurs efforts de développement. Bien évidemment, il est nécessaire d'établir un partenariat permanent et dynamique entre la communauté internationale et les pays africains.

Bien souvent, des appels ont été lancés pour une meilleure gouvernance en Afrique, partant du principe qu'une gestion responsable favorise la stabilité politique, qui est essentielle pour l'Afrique au moment où elle cherche à attirer des ressources extérieures, notamment de l'investissement étranger direct (IED). Il est regrettable que l'Afrique ait continué d'être affligée de nombreux conflits armés et que les risques et l'instabilité perçus ne servent qu'à faire fuir de l'Afrique donateurs et investisseurs. Nous constatons que le rapport du Groupe de travail précise que, malgré quelques avancées sur ce front, la volonté politique de gouverner de manière responsable et d'appliquer les accords visant à régler les conflits fait toujours défaut dans un certain nombre de pays africains (A/55/45, para.13). Les conflits armés ne servent qu'à nuire à l'Afrique et ont pour résultat fait que plus de huit millions d'Africains sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Notre aide à l'Afrique implique que nous devons chercher les moyens de continuer à renforcer les dispositifs d'alerte rapide non seulement de l'Organisation, pour qu'elle soit apte à répondre aux situations de conflit sur le continent, mais aussi de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales. On ne saurait trop insister sur le rôle clef des organisations régionales et sous-régionales africaines dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. Il est incontestable que l'OUA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) jouent toutes des rôles importants à cet égard et doivent être félicitées, encouragées et assistées davantage dans leurs efforts.

Toutefois, si nous nous félicitons de l'engagement pris par l'Afrique et de sa volonté d'assumer une responsabilité accrue en vue de régler ses propres conflits, il est important de veiller à ce que ceci n'entraîne pas l'abdication du Conseil de sécurité en ce qui concerne sa principale responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les problèmes urgents relatifs à la participation de l'Organisation aux activités en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, par exemple, doivent être examinés correctement et de manière appropriée.

Il ne saurait y avoir de paix sans développement; les deux concepts sont étroitement liés. Avec une population proche de 800 millions d'habitants, l'Afrique, et cela est triste, demeure la région la plus pauvre du monde. Le taux de croissance du continent était en 1999 de 3 % et seulement de 2,1 % pour l'ensemble des années 90, chiffre qui reste bien en deçà du taux de croissance estimatif du PNB, fixé à 5 %, nécessaire pour prévenir l'augmentation du nombre des pauvres. Les problèmes économiques et sociaux sont souvent parmi les causes profondes des conflits et il reste donc à voir si la communauté internationale saura relever le défi consistant à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour aborder l'éternelle question du maintien et du renforcement du développement de l'Afrique. L'élimination de la pauvreté devrait occuper une place prioritaire dans ces efforts, car la pauvreté freine inévitablement les efforts déployés en vue d'assurer la paix et la sécurité à long terme. Des dettes extérieures paralysantes, un accès limité au marché, une part en baisse de l'investissement direct étranger et la marginalisation par rapport aux marchés mondiaux des capitaux, du fait de la perception des risques et de l'instabilité politique, ne constituent que quelques-uns des facteurs qui entravent la croissance de l'Afrique.

La Malaisie se joint à l'appel lancé à la communauté internationale la priant d'aider plus durablement l'Afrique afin de générer la croissance, de soulager les millions de pauvres qui souffrent de la faim, de la pauvreté et de maladies telles que le HIV/sida et le paludisme, et d'encourager les peuples des régions africaines touchées à utiliser pleinement leur potentiel pour un avenir meilleur.

Il est clair que l'Afrique continue d'avoir besoin de l'aide au développement. Cela n'améliore pas la situation que l'Afrique, déjà marginalisée par rapport aux capitaux privés internationaux à cause des risques perçus, soit encore davantage pénalisée du fait d'une réduction de l'aide publique au développement. Ayant baissé de 24 % environ en termes réels par rapport aux années 90, l'aide publique au développement et les autres ressources extérieures continuent de diminuer à un moment où l'Afrique a des besoins plus urgents que jamais. Seuls une poignée de pays développés ont toujours honoré ou dépassé l'objectif de 0,7 % du PNB, comme convenu à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992. C'est fort regrettable, et il importe de déployer des efforts déterminés et vigoureux afin d'inverser cette tendance.

La Malaisie demeure convaincue que la complexité des questions concernant l'Afrique exige qu'on les aborde de manière globale, intégrée et coordonnée si l'on veut obtenir des effets réels en ce qui concerne la situation en Afrique. À cet égard, nous partageons l'avis que l'Assemblée générale doit continuer à être responsable du suivi des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général sous tous leurs aspects et ce, en liaison avec les efforts déployés par les autres organes de l'Organisation ainsi que par d'autres institutions internationales.

Nous croyons que les progrès accomplis jusqu'à présent par l'Afrique doivent être soutenus et renforcés afin de réaliser pleinement leur potentiel. L'Afrique doit apprendre, comme d'autres régions du monde, qu'il importe de tirer les enseignements du passé et de progresser pour faire face aux défis du nouveau millénaire. Bien sûr, dans son état actuel de développement, il est exclu que l'Afrique agisse seule. Elle doit bien sûr jouer son rôle dans le processus, mais elle a besoin de l'assistance continue, de la compréhension et de l'engagement de toute la communauté internationale. La Malaisie continuera d'apporter sa modeste contribution à cet effort.

**M. Mesdoua** (Algérie) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation algérienne, transmettre mes sincères condoléances aux délégations soeurs d'Angola, de Singapour et de la Fédération de Russie pour les pertes humaines subies suites aux catastrophes aériennes d'hier et d'aujourd'hui.

L'examen du point 50 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur le suivi du rapport du Secrétaire général (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique m'offre l'opportunité de dire notre appréciation pour l'intérêt particulier que le Président de l'Assemblée générale ainsi que son pays, la Finlande, portent à l'Afrique et de rendre hommage à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, qui s'est particulièrement investi pour faire de la situation en Afrique une priorité constante de sa présidence. Au demeurant, le Groupe de travail de l'Assemblée générale, dont nous examinons aujourd'hui le rapport (A/55/45) et les propositions, se veut une illustration de son dévouement et de son action incessante en faveur de l'Afrique.

L'importante tâche accomplie par le Groupe de travail est aussi, et surtout, la consécration du plein engagement de ses deux Vice-Présidents, les Ambassadeurs Kishore Mahbubani de Singapour et Inocencio Arias d'Espagne ainsi que de leurs collaborateurs, qui auront réellement incarné un esprit de partenariat à la fois Sud-Sud et Nord-Sud dont a besoin l'Afrique. Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre gratitude et de notre haute appréciation pour une tâche menée avec grande compétence et brio. Enfin, je ne saurais omettre de saluer le concours précieux du Secrétariat dans l'élaboration de ce rapport et au Groupe de travail.

Le Groupe de travail, que l'Assemblée a mis en place, lors de sa cinquante-quatrième session, constitue assurément une expérience particulière en matière de suivi de l'application des importantes recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport d'avril 1998. Il s'agit-là, en effet, d'un instrument d'évaluation et d'analyse unique en son genre.

Certes, le temps relativement réduit dont a disposé le Groupe de travail, le contexte particulièrement difficile dans lequel il a évolué, eu égard, notamment, au calendrier extrêmement chargé pendant le premier semestre de cette année, et partant, l'impossibilité d'examiner en détail l'ensemble des recommandations auront quelque peu limité, de fait, son mandat. Toutefois, en dépit de ces contraintes, le Groupe aura mené sa mission de manière remarquable et aura, et c'est là un autre mérite, contribué à garder l'Afrique au centre de l'intérêt de votre Organisation.

En outre, la formule novatrice utilisée par le Groupe de travail à travers la très riche interaction entre les États Membres et les agences, institutions et programmes du système des Nations Unies mérite ici d'être saluée. Cette formule gagnerait dès lors, à être reconduite pour les domaines particuliers sur lesquels nous aurons à nous concentrer à l'avenir et élargie à la communauté des donateurs. De ce point de vue, plutôt que de se limiter uniquement à ce que le système des Nations Unies mène comme actions en direction de l'Afrique, le Groupe de travail pourrait, de l'avis de ma délégation, avoir le bénéfice de l'information sur ce que les partenaires entreprennent.

S'il ressort du paragraphe 9 du rapport du Groupe de travail que des progrès notables ont été enregistrés dans l'application de certaines recommandations du Secrétaire général dans de multiples domaines, il n'en demeure pas moins, et ceci se dégage clairement du

paragraphe 12 du même rapport, que beaucoup reste à faire en raison des nombreux obstacles tenant à des facteurs d'ordre politique, économique et social et revêtant des dimensions à la fois nationale et internationale.

En fait, le principal obstacle demeure le manque de volonté politique d'entreprendre les efforts nécessaires afin de concrétiser les actions requises en faveur de la paix et du développement durables en Afrique. Les responsabilités sont indéniablement partagées, mais il demeure également vrai que la communauté internationale n'a malheureusement pas pris l'exacte mesure des défis qui se posent à l'Afrique.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général lui-même relève, fort justement, au paragraphe 228 que :

« L'Afrique est toujours aux prises avec des problèmes d'une complexité et d'une ampleur inouïes dans les domaines de l'économie, de la santé et de la sécurité. » (A/55/1, par. 228)

C'est dire l'ampleur des tâches et des défis qui se posent à notre continent.

Certes, la situation en Afrique demeure à la tête des priorités des Nations Unies. L'engagement des partenaires du Sud comme du Nord aux côtés du continent mérite à cet égard, l'appréciation et l'encouragement. Néanmoins, cet engagement ne devrait nullement s'assimiler à une prolifération de débats qui risquerait de faire perdre à la communauté internationale et le sens des priorités et l'exigence de traduire en actes concrets ses engagements en faveur du continent.

Ces remarques étant faites, ma délégation souhaite, à ce stade, suggérer qu'un intérêt particulier soit accordé par l'Assemblée générale et par le Groupe de travail à quatre séries de recommandations, dont la mise en oeuvre prioritaire constituerait un réel test pour le succès de nos travaux.

Tout d'abord, la question de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Nous voudrions à ce sujet, réitérer l'appel que nous avons déjà eu l'occasion de lancer, ici et ailleurs, dans d'autres organes des Nations Unies, pour une implication plus conséquente de la communauté internationale dans l'effort global de la préservation de la paix et de la sécurité dans le continent africain. Le caractère universel des opérations de maintien de la paix exige de tous les membres de la

communauté internationale, des États Membres de l'ONU, une plus grande solidarité par la participation conséquente dans le cadre des opérations menées par l'ONU en Afrique. L'évolution récente de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) traduit malheureusement une tendance à la régionalisation de la composante de ces opérations, dont l'Afrique pâtirait à tous points de vue et dont les conséquences ne seront pas sans effet sur la paix et la sécurité internationales.

Les États africains ont apporté la preuve de leur volonté d'assumer pleinement leurs responsabilités en prenant une part importante dans les opérations de maintien de la paix dans le continent. Les dernières discussions entre l'Éthiopie et l'Érythrée la semaine dernière à Alger, en sont la meilleure illustration. Il est clair cependant que les exigences d'un tel engagement dépassent, et de loin, les moyens et les capacités dont disposent les pays africains.

Le deuxième point que je voudrais ici évoquer concerne les pays émergeant d'un conflit, pour lesquels un effort particulier devrait être consacré à la création de conditions à même de prévenir la résurgence des conflits à l'issue de la phase de maintien de la paix. Parmi d'autres mesures, le financement des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, sur le budget du maintien de la paix, tel que préconisé dans les conclusions du Groupe de travail contribuerait de manière déterminante au succès de tels programmes. Nous nous réjouissons d'ailleurs que cette mesure indispensable ait fait partie des recommandations contenues dans le rapport Brahimi.

S'agissant du troisième point, qui concerne l'allègement de la dette, le rapport du Groupe de travail met l'accent, s'agissant de la dette extérieure des pays africains, sur le détournement de ressources inestimables et rares que constitue le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit-là d'une question extrêmement importante et d'une question cruciale dont le règlement détermine, de manière décisive et définitive, tout effort sérieux de relance ou de développement économique en Afrique.

Le quatrième point abordé par le rapport concerne les ravages de la pandémie du VIH/sida. Les malheurs causés par cette pandémie en Afrique constituent aujourd'hui un défi et une menace pour la stabilité de nombreux pays sur le continent. Les chiffres records, qui malheureusement traduisent des tendances alar-

mantes de ce phénomène, imposent à la communauté internationale une action urgente et à la hauteur de ce défi. La prochaine session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en juin 2001 sur cette question devrait contribuer à une évolution qualitative et significative du combat contre cette pandémie. L'Afrique, qui est la région la plus affectée, fonde de grands espoirs sur cet événement.

La démarche du Secrétaire général à travers son rapport d'avril 1998 (A/52/871), a été à la fois nécessaire et novatrice en raison de l'urgence d'une action conséquente de la communauté internationale à la mesure des défis et des besoins identifiés dans le rapport et pour l'approche qu'elle a préconisée eu égard à la synergie entre la paix et la sécurité d'une part, et le développement, d'autre part. Il nous appartient maintenant de chercher ensemble à identifier et à convenir des orientations utiles à l'action future de l'Assemblée, en matière de suivi et de stimulation de la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Secrétaire général pour ne pas décevoir les multiples attentes de notre continent.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour sa part, a adopté une vision basée sur la relation étroite entre la paix, la sécurité et le développement. Le processus de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique prône la même vision que celle développée par le Secrétaire général dans son rapport de 1998. Aussi, conviendrait-il de considérer les deux démarches comme étant complémentaires. Mieux encore, il serait de la plus haute importance que l'OUA soit officiellement invitée à contribuer au Groupe de travail à travers une communication et une interaction.

Après une année d'existence du Groupe de travail, nous devons identifier ensemble et convenir des orientations utiles à l'action future de l'Assemblée en matière de suivi et de la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Secrétaire général. Dans ce contexte, l'Algérie estime que le mandat du Groupe de travail devrait être reconduit sous l'autorité du Président de l'Assemblée générale. Le format de l'action future qu'il aura à entreprendre, de même que les thèmes particuliers sur lesquels le Groupe devrait se concentrer, pourront faire l'objet de consultations et d'une concertation entre les États Membres avec la facilitation du Président de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'on devrait également associer les deux Vice-Présidents à cette fin.

Le Groupe de travail devrait s'atteler, tel que proposé dans son rapport, à la création de sous-groupes thématiques dont la coordination sera assurée par les États Membres, et qui pourront examiner de manière plus approfondie des questions qui ne l'ont pas été suffisamment durant les sessions précédentes.

Un aspect important du suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général a trait aux instruments d'évaluation que le Groupe de travail aura nécessairement à examiner. Il serait d'ailleurs utile, dans ce sens, que l'un des sous-groupes thématiques se penche sur la définition de paramètres et d'indicateurs à même de l'aider à mesurer les progrès accomplis. De la même manière, la complémentarité entre les différents organes de l'Organisation, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social, revêt également une importance capitale. Un effort de coordination en vue d'une plus grande cohérence s'impose sur ce plan.

Tel que demandé par le Groupe de travail, il serait aussi souhaitable que l'Assemblée soit rendue destinataire périodiquement de tout rapport intérimaire établi par le Secrétaire général sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de son rapport.

Au lendemain de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, au Sommet unique historique en son genre, par les dirigeants du monde, nous formulons le voeu que les engagements spécifiques pris en faveur de l'Afrique ne demeureront pas, encore une fois, de simples déclarations d'intentions sans lendemain.

Je voudrais enfin ici rendre un hommage particulier aux partenaires de l'Afrique, tant au Sud qu'au Nord, et en particulier à l'Union européenne, dont la participation aux travaux du Groupe a été constante, utile et de qualité.

Ma délégation espère que les débats futurs permettront aux autres partenaires qui ont été silencieux, de témoigner ici et ailleurs, aux préoccupations africaines l'intérêt et l'attention qui s'y attachent.

**M. Chitharanjan** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères et toute notre sympathie à Singapour ainsi qu'aux familles des victimes de la tragique catastrophe aérienne de Singapour Airlines survenue hier.

Je commencerais par féliciter les Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne, dont le dévouement et l'engagement aux travaux du Groupe de

travail à composition non limitée de l'Assemblée générale a mené à l'adoption de son rapport, par consensus. Nous soutenons la prorogation de son mandat et nous attendons beaucoup de la poursuite d'une participation active et constructive à ses travaux, qui nous l'espérons, aboutiront à des mesures concrètes pour appuyer efficacement les efforts déployés par les pays africains eux-mêmes pour la croissance économique, la prospérité et le bien-être de leurs peuples.

Les problèmes de l'Afrique ne sont pas uniques en leur genre. Ce ne sont pas des problèmes parce qu'ils sont africains. Ce sont des problèmes qui ont affligé des pays dans des situations semblables, en Europe et ailleurs, de façon répétée auparavant. La solution à ces problèmes, donc, doit passer par les mêmes étapes que celles adoptées pour l'Europe après 1945 – nommément, l'aide, le développement, les échanges commerciaux et la coopération. La différence fondamentale est alors qu'une Europe dévastée a reçu des capitaux de façon généreuse et soutenue, en vertu du plan Marshall, l'Afrique renaissante voit ses perspectives de développement et de croissance réduites par le manque de ressources financières. Il faut faire face à ce défi dans sa totalité, de façon complète, efficace et urgente.

Nous sommes heureux que la Déclaration du Millénaire ait décidé d'appuyer la consolidation de la démocratie en Afrique et d'aider les pays africains dans leur lutte pour une paix durable, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Nos dirigeants sont fermement résolus à agir, comme il est indiqué au paragraphe 27 de la Déclaration du millénaire; l'approche de la communauté internationale doit s'inspirer du désir d'apprendre de l'Afrique, de l'aider à s'aider, et de ne pas prêcher la « sagesse perçue » qui cherche à guider la coopération pour le développement aujourd'hui. Un système de conditions quel qu'il soit ne ferait qu'empirer la situation.

Nous croyons fermement que les efforts de l'Afrique pour l'élimination de la pauvreté reposent sur les deux facteurs de la croissance économique soutenue et du financement extérieur. D'après la publication *World Economic Situation and Prospects 2000* du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les économies africaines ont connu une croissance modérée de l'ordre de 3 % en 1999, enregistrant une croissance marginale supérieure au taux de croissance économique de 2,8 % qu'elles avaient connu en 1998. En dépit de cette amélioration, la croissance éco-

nomique de cette dernière décennie en Afrique n'a pas été assez forte ni assez soutenue pour accroître le revenu par habitant et réduire de façon substantielle et durable les niveaux de pauvreté. On a estimé que 44 % des Africains sur l'ensemble du continent et 51 % de la population de l'Afrique subsaharienne vivent dans la pauvreté la plus absolue. Un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 7 % à 8 % serait nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Sans croissance il ne peut y avoir d'augmentation des dépenses des ménages ou des dépenses publiques, ni de la formation de capital privé ou public, ni de soins de santé ou des programmes sociaux.

Par conséquent, il s'agit de savoir comment on peut parvenir à ces taux de croissance. Un autre rapport – A/55/350 – qui a été soumis à l'Assemblée du Millénaire a estimé qu'un investissement annuel de 30 à 40 % du PIB était nécessaire. Avec le taux d'épargne nationale courant qui tourne autour de 18 %, il devient clair qu'au moins 22 % du PIB de l'Afrique devrait être fourni annuellement par des ressources extérieures. En juillet de cette année, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son étude sur les flux de capitaux et la croissance en Afrique (UNCTAD/GOS/MDPB/7), indique que le seul moyen de mettre fin à la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'aide est de lancer un programme d'aide massif pour atteindre une croissance rapide soutenue sur une période suffisamment longue. On a estimé que doubler les flux d'aide à l'Afrique subsaharienne pour qu'ils passent à 22 milliards de dollars par an, ne représenteraient qu'une augmentation de 5 centimes américains pour 100 dollars de dépenses des consommateurs dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – ce qui n'est certainement pas énorme.

La question de l'annulation de la dette mérite une attention particulière. Un rapport élevé dette extérieure/PIB et un taux élevé de service de la dette continuent à caractériser plusieurs pays africains. Il est clair que l'on assiste à une détérioration des dépenses sociales en raison de l'accroissement des taux d'intérêts dû à la dette publique. Dans de nombreux pays africains, la dette extérieure par habitant représente le double du revenu annuel par habitant. La dette de l'Afrique est passée de 344 milliards de dollars en 1997 à 359 milliards de dollars en 1999; le service de la dette en tant que pourcentage de l'exportation de



biens et de services a augmenté de façon continue, passant de 21,3 % en 1997 à 28,7 % en 1998 et à 30 % l'année dernière.

D'après presque toutes les mesures, en dépit des initiatives d'allègement de la dette annoncées à grands renforts de publicité dans les médias, le fardeau des pays africains continue à s'alourdir. Beaucoup d'entre eux sont pris au piège dans un cycle de la dette où une nouvelle aide est utilisée pour assurer le service de la dette existante. Pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, les arriérés sur les paiements de l'intérêt sur la dette à long terme accumulés entre 1989 et 1998 dépassent 13 milliards de dollars, soit 14 % du déficit de la balance courante de paiement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que 19 000 enfants meurent chaque jour en Afrique subsaharienne parce que l'argent doit être dépensé pour rembourser la dette et assurer son service au lieu d'être alloué aux soins de santé de base. De toute évidence, cette situation est inacceptable. Des ressources additionnelles, distinctes de l'aide publique au développement, sont nécessaires de toute urgence pour financer pleinement l'annulation de dette envisagée.

Nous sommes heureux de constater que la conférence internationale sur le financement du développement se concentrera sur les questions liées au développement en Afrique. Nous voudrions simplement faire les trois remarques suivantes.

Premièrement, sur la question de la mobilisation nationale des ressources, nous sommes d'avis que dans ces économies de subsistance, au lieu d'insister sur la mobilisation nationale, la communauté internationale doit se concentrer sur des initiatives internationales afin de combler l'écart de financement de 22 %.

Deuxièmement, il est tout à fait clair que l'augmentation globale des flux de capitaux privés vers les pays en développement, en grande partie, ignore l'Afrique. En 1999, l'Afrique n'a attiré que 8,6 milliards de dollars en investissement étranger direct, sur les 192 milliards de dollars investis dans l'ensemble des pays en développement. Cette situation fait ressortir la nécessité pour les pays exportateurs de capitaux d'éliminer les restrictions, formelles ou informelles, sur les investissements dans les pays africains.

Troisièmement, la question la plus importante demeure celle du retour des capitaux qui sont sortis de ces pays. La fuite des capitaux demeure omniprésente; on a estimé qu'elle est approximativement égale à la

dette extérieure de l'Afrique à la fin des années 1990, c'est-à-dire environ 350 milliards de dollars. La situation est compliquée parce que les gouvernements des pays où les banques détiennent la majeure partie de ces montants importants ne sont pas disposés à déployer des efforts pour rendre ces capitaux à ceux à qui ils appartiennent de plein droit, à savoir la population de l'Afrique. L'Afrique a besoin de ces fonds désespérément, de façon urgente, non seulement pour le développement, mais aussi pour faire progresser ses efforts courageux en vue d'endiguer la corruption et de faire en sorte que les pots-de-vin, dans un système économique international corrompu, ne nuisent pas au développement des Africains honnêtes. Pourrions-nous prendre des mesures efficaces pour régler cette question?

Il y a deux ans, le Secrétaire général a souligné l'importance d'une croissance axée sur l'exportation en Afrique. Certains affirment que la croissance économique en 1999 était essentiellement due aux exportations, et que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2000 devrait atteindre 4,2 %, surtout en raison d'une augmentation de la valeur des exportations qui, selon les prévisions, passerait cette année à 11,5 %. Toutefois, les pays africains sont surtout des exportateurs de produits alimentaires de base ont souffert de détériorations marquées dans les termes de l'échange. Les tarifs maximaux et la progressivité des droits, ainsi que les politiques de soutien de l'agriculture et les mesures de garantie restrictives adoptées dans ce domaine par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entravent sérieusement le développement d'une croissance axée sur les exportations de nombreux pays africains. Après tout, comment un agriculteur africain peut faire efficacement concurrence à son homologue occidental lorsque celui-ci a reçu une subvention annuelle moyenne de 25 000 dollars en 1996 et lorsque les pays de l'OCDE dépensent un montant supérieur à l'ensemble du PIB de l'Afrique pour subventionner leurs agriculteurs? En fait, on a estimé qu'en raison des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, l'Afrique risque de perdre jusqu'à 1,2 milliard de dollars chaque année. Des mesures efficaces doivent être prises pour remédier à cette situation.

Je voudrais soulever quelques points de départ concernant le rapport du Groupe de travail. Nous suggérons fortement, en ce qui concerne le paragraphe 9 d) sur l'impact des réfugiés, que le rôle du Programme

des Nations Unies pour le développement dans ce domaine, et en fait dans d'autres domaines, soit guidé par les principes des activités opérationnelles, et ne nuise pas à son rôle principal, qui est d'aider les pays en développement à faire avancer leurs priorités en matière de développement national.

En outre, nous notons au paragraphe 17 ce qui suit :

« le fait que l'aide soit liée a réduit son efficacité et le montant des ressources disponibles à ce titre dans les pays bénéficiaires ».

Bien sûr, nous aurions espéré que l'Assemblée aille au-delà de cette constatation, et demande que l'aide soit totalement non liée, car c'est le facteur le plus important pour accroître l'efficacité de l'aide. L'aide liée rend ridicules les pourparlers récents selon lesquels on accorde aux bénéficiaires une plus grande part de responsabilité pour faire des projets d'aide un succès – c'est-à-dire les laisser les prendre en main – ou comme on a récemment entendu un donateur dire dans un pays africain : « Oui, évidemment, ils doivent prendre en main les projets. Nous les forcerons à le faire. Toutefois, on serait plus à l'aise chez nous si notre ressortissant était responsable, car des sommes importantes qui proviennent des contribuables sont dépensées. Si cela ne leur plaît pas, ils peuvent toujours obtenir des fonds ailleurs. » Cela doit cesser.

Enfin, nous devons éviter la tendance à considérer l'Afrique comme une entité homogène, dont les pays ont tous les mêmes problèmes. Évidemment, il n'y a pas de modèle universel, et les politiques doivent être mises au point par chaque pays bénéficiaire, compte tenu de ses besoins structurels et économiques précis. Notre rôle doit être de contribuer, lorsque nous pouvons avoir une influence, à la mise en oeuvre des choix faits par les pays africains eux-mêmes.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite d'avoir encore une fois l'occasion de débattre du suivi à accorder à l'important rapport (A/52/871) du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui a été présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en avril 1998.

Malheureusement, il y encore plusieurs conflits graves en Afrique, et le continent continue d'être à la traîne par rapport au reste du monde sur le plan du développement économique et social. Selon un rapport

des Nations Unies présenté au Conseil économique et social lors de la session de l'été dernier, l'économie de l'Afrique a connu en 1999 un taux de croissance que l'on estime à 3,2 %, et durant la dernière décennie, le taux de croissance annuelle moyen du continent n'a été de que 2,1 %, alors que la croissance annuelle de la population a été de 2,8 %. Cela signifie que la croissance économique ne suit pas le rythme de la croissance démographique et que la plupart des pays africains restent bien en deçà du taux de croissance annuel requis de 7 % pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. La faible croissance de l'économie en Afrique représente l'un des principaux obstacles à la réalisation du développement durable et à l'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population des Africains.

Les conflits armés sont l'une des raisons principales de la lenteur de la croissance économique dans un grand nombre de pays africains. Nous avons tous une responsabilité à cet égard, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport il y a deux ans. Par conséquent, il est urgent que les pays africains et leurs dirigeants, et les Nations Unies ainsi que de la communauté internationale en général, fassent preuve d'un engagement plus ferme. Ensemble, nous devons prendre des mesures décisives pour prévenir et régler de tels conflits.

La Norvège estime que la mise en oeuvre rapide et efficace des recommandations formulées dans le rapport (A/55/305) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, aussi connu sous le nom de rapport Brahimi., pourrait constituer l'une de ces mesures. Nous pensons également qu'il importe de prendre d'autres mesures pour renforcer les mécanismes de coopération, dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix, entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'avec les organisations africaines sous-régionales.

La Norvège poursuivra ses efforts pour renforcer la capacité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits, et pour appuyer le Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive. Nous continuerons également de soutenir l'OUA et son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Nous notons avec satisfaction que des progrès importants ont récemment été accomplis en ce qui concerne le règlement de certains conflits en cours en

Afrique. Il importe toutefois que ces progrès soient suivis de l'engagement et de la volonté politique nécessaires de la part des responsables concernés pour mettre en oeuvre les accords de paix et d'autres mesures requises pour assurer que les attentes en matière de paix et de réconciliation soient satisfaites. C'est alors seulement que la communauté internationale pourra fournir les ressources nécessaires pour jeter les bases d'un développement durable.

La pauvreté est à la fois la cause et la conséquence des conflits et elle est endémique dans plusieurs régions de l'Afrique. L'élimination de la pauvreté doit donc figurer au premier rang de nos priorités dans les efforts que nous menons pour parvenir à une paix et un développement durables en Afrique. Les efforts faits actuellement par plusieurs pays pour élaborer leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être activement soutenus. À cet égard, il faut également veiller à assurer une coordination efficace entre les institutions de Bretton Woods et les organismes compétents de l'ONU en vue de rationaliser leurs activités et d'encourager la plus grande complémentarité et synergie possibles.

De plus, les donateurs bilatéraux devraient veiller à ce que leurs activités soient bien coordonnées avec le travail accompli par les institutions multilatérales et assurer qu'elles s'inscrivent dans le cadre global défini par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Il importe également que nous honorions les engagements que nous avons pris concerne l'aide au développement. À cet égard, le Gouvernement norvégien est déterminé à dépasser le niveau actuel de 0,9 % de notre produit national brut consacré à l'APD et de le porter à 1 %. Nous avons en outre décidé d'accorder la priorité à l'Afrique dans le cadre de notre coopération pour le développement. Afin d'assurer la meilleure coordination possible des efforts menés à l'échelle internationale, nous devons sensiblement accroître notre aide au développement qui est canalisée par le biais des organismes de l'ONU. La Norvège est déjà le pays dont la contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par habitant est de loin la plus élevée et nous entendons renforcer notre coopération avec le PNUD, tant pour la réduction de la pauvreté que pour une bonne gouvernance et la gestion des situations d'après conflit. La Norvège continuera également d'accorder une priorité élevée aux efforts actuels visant à alléger le fardeau de la dette de nombreux pays africains. Nous encourageons tous les pays créanciers à

rechercher les moyens de donner un nouveau départ aux pays pauvres très endettés.

La santé est un facteur essentiel pour le développement. Il est dramatique que plus de 23 millions d'Africains vivent aujourd'hui avec le VIH/sida et que l'économie de nombreux pays soit gravement menacée par cette épidémie. Si rien n'est fait, on estime qu'au cours des 20 prochaines années, le VIH/sida réduira d'un quart les économies de l'Afrique subsaharienne. Dans certains des pays les plus gravement touchés, l'espérance de vie a déjà été réduite de 20 ans. Le VIH/sida constitue aujourd'hui l'une des plus graves menaces au développement économique de l'Afrique. Le Gouvernement norvégien a donc décidé de doubler son financement en faveur des programmes de lutte contre le VIH/sida et d'accorder la priorité à cette question dans notre coopération avec tous nos partenaires du développement. Nous espérons en outre que la session extraordinaire prévue pour le mois de juin prochain nous permettra de faire le bilan des efforts menés et de convenir de nouvelles mesures plus efficaces dans ce domaine.

La Norvège envisage également d'accroître sensiblement sa contribution aux initiatives de lutte contre la tuberculose et d'autres maladies évitables qui sont répandues dans certaines régions de l'Afrique. Nous nous sommes récemment engagés à fournir 110 millions de dollars à l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation afin de sauver et d'immuniser quelque 25 millions d'enfants pauvres qui ne peuvent pas être vaccinés contre des maladies que l'on pourrait aisément éviter. Nous pensons qu'il s'agit là d'un outil très efficace dans la lutte contre la pauvreté.

La croissance économique et le développement durables ne seront pas possibles sans investissements. Pour parvenir à un taux de croissance de 7 % par an du produit national brut, on estime que les pays de l'Afrique subsaharienne auront besoin d'un taux d'investissement de 40 %, contre un taux actuel de 17 %. Cela ne sera possible que grâce à une participation plus active du secteur privé. C'est pourquoi la Norvège a décidé, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'inviter tous les pays les moins avancés à une conférence qui se tiendra à Oslo, en janvier prochain, pour discuter du rôle que le secteur privé peut jouer dans notre combat contre la pauvreté.

Il convient toutefois de signaler que les investissements et la croissance économique ne peuvent se faire dans le vide. La paix et la stabilité sont des conditions indispensables pour les investisseurs privés. Il faut également qu'il y ait des gouvernements transparents et responsables et le respect des libertés individuelles et de la propriété privée – en résumé, il faut également qu'il y ait une gestion saine des affaires publiques et le respect des droits de l'homme. Beaucoup de pays africains n'ont pas, jusqu'à présent, honoré leurs obligations à cet égard. La nécessité d'avoir une bonne gouvernance est une tâche qui s'impose à tous, qu'il s'agisse des pays africains eux-mêmes ou de la communauté internationale.

Il est donc important que nous fassions un effort renouvelé, coordonné et soutenu en vue de promouvoir la paix et le développement sur le continent africain. La prévention des conflits et le règlement des conflits doivent aller de pair avec l'aide humanitaire et les efforts de développement. Nous devons également nous attaquer aux causes profondes des conflits et non seulement à leurs symptômes. Une gestion efficace des crises doit donc également s'accompagner d'activités destinées à encourager un développement durable à long terme, à éliminer la pauvreté et à soulager les pays pauvres du fardeau insoutenable de leurs dettes, ainsi qu'à promouvoir l'adoption de réformes démocratiques et économiques.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite prendre part à l'examen de cette question pour mettre en relief le travail et les recommandations qui ont été présentées à l'Assemblée par le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, ainsi qu'aux Vice-Présidents du Groupe de travail spécial et les distingués Représentants permanents de l'Espagne et de Singapour, pour la manière excellente avec laquelle ils ont conduit les délibérations et ont favorisé un dialogue ouvert et pour leur capacité à guider nos travaux.

La recherche d'une paix durable en Afrique est un objectif auquel aspirent profondément tous les membres de la communauté internationale, et tout par-

ticulièrement les peuples de l'Afrique eux-mêmes qui souffrent actuellement des conséquences des conflits dans leur vie quotidienne. Nous devons reconnaître que le travail du Groupe de travail spécial représente une contribution à cette aspiration dans la mesure où il nous a permis de nous concentrer sur les causes de ces conflits, de discuter des mesures d'aide qui peuvent être prises en faveur de populations et d'envisager comment nous devons oeuvrer de concert en vue d'arriver à de bons résultats.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en relief certaines des initiatives contenues dans le rapport du Groupe de travail et les analyser en liaison avec les derniers faits récemment survenus à l'appui de la paix et du développement en Afrique.

En premier lieu, il y a les initiatives panafricaines. Nous accueillons avec une grande satisfaction deux initiatives panafricaines récentes qui témoignent de la détermination des pays africains de surmonter les difficultés actuelles et de rétablir la paix sur le continent. L'une d'entre elles étant la décision de créer la Communauté économique africaine, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet dernier, en tant que plate-forme pour l'édification d'un avenir meilleur et comme la base de l'union entre les différents peuples de l'Afrique. L'autre initiative concerne un plan d'action sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique qui a été élaboré lors de la Conférence ministérielle africaine tenue à Abuja au mois de mai dernier. Ce plan mérite de recevoir le plus large appui possible de la communauté internationale.

La seconde initiative a trait aux mesures qui ont été adoptées à l'intérieur du système des Nations Unies. Les organes de l'ONU coopèrent de diverses manières avec les pays africains, comme on peut le voir d'après les exposés présentés par différents organismes au Groupe de travail spécial et d'après le document qui contient les conclusions retenues par le Conseil économique et social l'an dernier. Nous nous félicitons du fait que le débat de haut niveau de la session de fond de l'année prochaine sera précisément consacré au développement de l'Afrique.

De plus, nous soulignons la décision que le Secrétaire général a prise, en avril de cette année, de créer des groupes de travail interinstitutions, dirigés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO), pour répondre aux problèmes de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans la Corne de l'Afrique, où ces facteurs ont eu une incidence négative sur la paix et la sécurité.

Il nous semble tout à fait juste que le rapport du Groupe de travail spécial donne beaucoup d'importance aux mesures en faveur des pays qui sortent d'une situation de conflit. En conséquence, nous appuyons pleinement la recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Conseil économique et social de mettre en place un groupe consultatif spécial chargé d'examiner les besoins économiques de ces pays dans le but de leur offrir des programmes d'appui pour les aider à réussir leur éventuel relèvement. Les besoins de ces pays sont très particuliers et leurs institutions sont encore très fragiles. Une masse critique de ressources reçues au bon moment pourrait leur donner l'élan décisif qui leur permettra de surmonter leurs conflits.

Nous sommes également heureux que sous la présidence du Mali, le Conseil de sécurité ait tenu, le 4 septembre dernier, une séance au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour soulever de manière toute particulière entre ses membres, la question de la promotion de la paix sur le continent africain. Nous souhaitons montrer que nous sommes fermement favorables à cette idée pendant notre participation aux travaux du Conseil de sécurité, durant notre mandat de deux ans, qui commence le 1er janvier 2001.

Troisièmement, pour ce qui des mesures concernant la dette extérieure et le commerce international, le poids disproportionné de la dette extérieure reste, à juste titre, l'une des préoccupations majeures des pays africains. Il est naturel que les pays pauvres très endettés fassent l'objet d'une attention prioritaire de la part des institutions financières internationales en vue de l'annulation de leur dette.

Un autre ensemble de mesures seraient applicables aux pays qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier des initiatives concernant l'allègement de la dette, et il y aurait d'autres mesures en faveur des pays endettés à revenu intermédiaire, dont l'intérêt est d'éviter les problèmes de viabilité de la dette à long terme.

Pour ce qui est du commerce et des investissements internationaux, nous sommes heureux de noter les résultats de l'important Sommet Afrique-Union européenne, qui s'est tenu cette année dans la capitale

égyptienne, ainsi que la signature, en juin dernier, de l'Accord de Cotonou, qui orientera les relations de coopération commerciale et d'association économique entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) avec l'Union européenne.

En quatrième et dernier lieu il y a le travail futur du Groupe de travail spécial. Il nous semble que le mode de travail adopté par le Groupe de travail a donné de bons résultats, mais nous pensons que l'on pourrait l'améliorer. Nous aurions voulu disposer de davantage de temps pour nous étendre sur d'autres aspects liés aux causes des conflits et à la promotion du développement durable en Afrique. Par exemple, des mesures d'appui aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, ou qui doivent répondre aux besoins urgents des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Nous voudrions donc recommander que l'on prolege le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse continuer à évaluer la mise en œuvre des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport de 1998 sur l'Afrique. Son travail devrait aider aux préparatifs du débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'année prochaine et dans l'évaluation finale prévue en l'an 2002 du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

**M. Al-Awadi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation a grand plaisir à participer à la discussion sur « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. » Au Koweït, nous croyons que nos amis du continent africain méritent notre appui ici à l'Organisation des Nations Unies, parallèlement à l'appui constant que leur apportons sur le terrain.

Ma délégation a suivi les discussions sérieuses consacrées aux problèmes africains qui ont eu lieu depuis 1997 au sein du Conseil de sécurité et depuis 1998 à l'Assemblée générale quand cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous avons soutenu un argument très clair – à savoir que cette préoccupation et toutes les propositions positive doivent être viables et applicables sur le terrain afin de pouvoir soulager les souffrances de nos frères sur le continent africain. Ma délégation pense que le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire (*résolution 55/2*) sur le continent africain serait la dernière mesure théorique que nous pourrions adopter ici à l'Organisation des Nations Unies. La seule façon de confirmer la crédibilité

de l'ONU et le désir de ses Membres de réaliser la stabilité sur le continent est l'adoption des mesures applicables et pratiques qui permettent d'atteindre les objectifs tels que l'élimination de la pauvreté et d'autres problèmes sociaux en Afrique.

Ces problèmes sont une cause importante des conflits en Afrique. Ma délégation a suivi activement les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. À cet égard, nous ne pouvons que rendre hommage aux efforts louables des deux Vice-Présidents du Groupe, l'Ambassadeur Mahbubani de Singapour et l'Ambassadeur Arias d'Espagne, ainsi qu'à ceux du personnel de leurs Missions pour la manière on ne peut plus organisée et transparente avec laquelle ils ont mené les travaux du Groupe de travail.

Ma délégation voudrait exprimer son appui sans réserve à la majeure partie des sujets abordés dans le rapport du Groupe de travail, y compris la prorogation de son mandat pour la prochaine session. Au Koweït, après avoir examiné le travail du Groupe de travail et tous les rapports de l'ONU sur les causes des conflits en Afrique, nous sommes convaincus de ce qui suit :

Premièrement, nous soulignons qu'il est important de confier le suivi de tous les efforts politiques et de développement faits sur le continent africain à un organe des Nations Unies et de coordonner les efforts internationaux déployés au sein et dehors du système des Nations Unies afin de garantir la meilleure utilisation des efforts et de l'assistance fournis par les États africains dans différents domaines.

Deuxièmement, le rôle des États africains est considéré comme un facteur capital et décisif pour réaliser la stabilité viable et durable sur le continent africain. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation de la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, de niveau ministériel, qui est une façon de convaincre le monde que le continent africain travaille sérieusement pour créer des conditions stables propices au processus de développement.

Troisièmement, nous partageons l'idée contenue dans le rapport du Groupe de travail selon laquelle la volonté politique pour le règlement de la question africaine doit être démontrée par trois parties : les États africains, l'ONU et les pays donateurs.

Quatrièmement, nous soulignons qu'il faut se concentrer sur le développement des ressources humaines en Afrique et encourager les bons Africains, dont nous savons au Koweït qu'ils sont capables de relever les défis auxquels le continent est confronté.

Cinquièmement, l'allègement du fardeau de la dette des pays africains est essentiel pour aider le continent à réinvestir dans le développement tous les débours et toute l'assistance reçue.

Sixièmement, il faut s'écarter de programmes de développement compliqués qui ne correspondent pas à la réalité actuelle en Afrique. Ces plans exigent des ressources financières énormes. Nous devons plutôt nous concentrer sur la mise en œuvre de plans simples qui visent à éliminer la pauvreté, à encourager l'éducation et à accroître la sensibilisation aux notions de paix et de droit.

Le Koweït a toujours souhaité, en matière de politique étrangère, parler et agir dans le cadre de sa capacité actuelle d'assister les pays amis. L'assistance au développement des pays amis est considérée comme un des piliers de la politique étrangère koweïtienne, que nous appliquons de bonne foi et dans le contexte de la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.

Cela a été indiqué clairement par l'initiative prise en 1991 par S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui a annulé les intérêts qui s'étaient accumulés sur la dette des pays les moins avancés, y compris les pays africains, en plus de l'assistance fournie par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, qui fournit des prêts à très faible taux d'intérêt aux pays africains.

Un regard rapide sur le rapport du Fonds koweïtien pour l'an 2000 montre le volume de l'aide au développement que le Koweït a fourni par le biais du Fonds jusqu'en 1999 aux pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe. Cette aide par le Koweït représente 17 % du total de l'aide au développement que le Koweït fournit aux divers pays du monde. Six cent soixante-deux prêts à très faible taux d'intérêts ont été octroyés à des États africains, pour un montant total de près de un milliard six cent mille dollars (1 000 600 000 dollars). Nous espérons que les années à venir ne nous verront pas parler des problèmes africains pour illustrer les tristes réalités qui prévalent dans notre monde, ou pour décrire une situation qui se dégrade à cause du manque d'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous

devons nous engager à faire de la démarche que nous suivons pour résoudre les problèmes africains un exemple positif à imiter dans le futur qui réaffirmera la capacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres de relever les défis du nouveau siècle.

**M. Shahid** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh participe à ce débat avec un grand sentiment de fierté et d'engagement : fierté en raison de l'esprit indomptable du peuple africain qui nous a toujours stimulés; engagement parce que nous croyons à la cause de la paix et du développement en Afrique.

C'est dans cette perspective que le Bangladesh se félicite de tout coeur du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous notons en particulier et avec plaisir les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/52/871-S/1998/318). Nous croyons que les recommandations du Secrétaire général doivent être suivies davantage tant au sein de l'Afrique que par la communauté internationale au sens large, en ayant en vue l'élimination des causes des conflits par une gamme de mesures sociales et économiques soutenues.

Le Bangladesh se félicite des initiatives que le Conseil de sécurité a prises au sujet de l'Afrique et nous estimons qu'une réaction d'ensemble aux défis complexes et interdépendants de développement et de sécurité de l'Afrique est nécessaire. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale et aux autres organes des Nations Unies, aux organisations régionales, aux institutions financières internationales et aux États Membres de prendre en considération les recommandations du Groupe de travail spécial à composition non limitée. Nous leur demandons également d'adopter eux-mêmes des mesures appropriées. Nous croyons fermement que ces recommandations peuvent donner un nouvel élan à la paix et au développement en Afrique.

Nous partageons pleinement la vision que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport, selon laquelle la prévention des conflits commence et finit par la promotion de la sécurité humaine et du développement humain. Comme dans d'autres endroits, les conflits en Afrique ont leurs racines dans la discrimination sociale, la privation économique et le manque de responsabilité dans l'usage du pouvoir politique. En même temps, nous pensons que l'héritage colonial et sa

poursuite sous différentes formes et manifestations continuent d'empêcher une assimilation sociale et politique et une répartition équitable des ressources, ce qui foment des tensions et des conflits au sein des nations et entre celles-ci. Il n'est guère utile de déplorer les pertes humaines et matérielles dans les conflits en Afrique et ailleurs quand on sait que ce sont les divisions politiques de chaque société qui alimentent la violence d'aujourd'hui. Il vaut mieux prévenir que guérir. Le Secrétaire général a déjà réaffirmé cette idée dans le contexte de la situation africaine. Nous partageons cette conviction et en conséquence appuyons sa suggestion selon laquelle la communauté internationale devrait encourager les gouvernements concernés à chercher une solution politique aux situations de conflit en travaillant avec le concours de commissaires et de médiateurs spéciaux.

Nous trouvons utiles les suggestions contenues dans la partie IV du rapport du Groupe de travail spécial qui visent à traiter du mécanisme global et des structures permettant à assurer la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Le rapport souligne les domaines dans lesquels une action doit être entreprise au niveau national et international. Nous croyons qu'aucun effort national ne pourra être fructueux dans les pays en développement, en Afrique en particulier, si cet effort n'est pas complété par un effort international équivalent. Dans ce contexte, ma délégation soutient pleinement la recommandation contenue dans le rapport qui demande l'annulation définitive de la dette des pays africains les moins avancés, y compris de ceux qui sortent de conflits. Ma délégation partage la préoccupation exprimée dans le rapport devant l'insuffisance des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et lance un appel aux pays donateurs à ce fonds pour qu'ils rendent leurs contributions disponibles. Ma délégation demande aussi aux pays créanciers de prendre l'engagement ferme d'annuler à temps la dette des pays pauvres très endettés, conformément à la nécessité urgente d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir le développement économique en Afrique.

L'attachement du Bangladesh au bien-être de nos soeurs et frères en Afrique est fondé sur plusieurs facteurs convaincants. Le Bangladesh est un donateur important qui contribue à presque tous les efforts de maintien et de rétablissement de la paix de l'ONU sur le continent africain. Je voudrais aussi mentionner que sous la direction de Cheikh Hasina, Premier Ministre

du Bangladesh, la participation du Bangladesh aux nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies s'est considérablement accrue. Ensemble, nous avons une lutte pour notre indépendance et nous partageons toujours les mêmes valeurs et la même vision de la situation mondiale contemporaine. Sur le front économique, la plupart des pays africains font partie du groupe des pays les moins avancés, que le Bangladesh a l'honneur de coordonner. Nous partageons par conséquent, la même expérience et les mêmes buts dans notre lutte visant à promouvoir un ordre social stable, le développement économique et l'indépendance politique afin d'enrichir la vie de nos peuples. Je voudrais réaffirmer notre détermination de voir une Afrique exempte de conflit contribuer de manière significative à la paix, à la sécurité et au développement du monde.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Au nom de ma délégation, mes premiers mots de sympathie et de condoléances vont au Gouvernement et au peuple de Singapour, devant la tragique perte de vies humaines survenues hier lors de l'écrasement de l'avion de la Singapore Airlines, hier.

Pour en revenir à la question examinée, je voudrais commencer par exprimer notre satisfaction aux ambassadeurs Kishore Mahubani, de Singapour, et Arias, de l'Espagne, les deux Présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la cause des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, pour avoir présenté efficacement les délibérations du Groupe de travail et nous avoir fourni un excellent rapport.

Nous voudrions aussi nous associer à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les défis auxquels l'Afrique fait face sont bien connus. Les objectifs de parvenir à la paix et la prospérité en Afrique figurent depuis plus de 10 ans sur la liste des priorités des Nations Unies et de la communauté internationale. Le nombre de programmes d'action adoptés pour l'Afrique est peut-être plus élevé que celui des programmes similaires pour toutes les autres régions du monde. Pourtant, la situation générale du continent africain ne s'est pas améliorée dans les deux dernières décennies. La pauvreté, la maladie, la famine, le manque de développement des ressources humaines, le fardeau de la dette extérieure, les conflits

et les luttes demeurent les obstacles majeurs au développement en Afrique.

Voilà des défis fondamentaux, mais ils ne sont pas insurmontables. Les maux du sous-développement ne sont pas propres à l'Afrique. Beaucoup de régions dans le monde ont surmonté ces difficultés, et l'Afrique peut en faire autant. Il est encourageant de savoir que certains progrès ont été enregistrés dans l'application des recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général (A/52/871), qui a été publié en avril 1998. Dans ce contexte, le lancement de la Conférence ministérielle africaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération sur le continent, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), constitue un effort louable entrepris par les pays de la région.

La communauté internationale doit prêter son plein appui aux efforts régionaux et nationaux pour parvenir au double objectif de la paix et du développement. L'Afrique ne peut pas faire face à ces défis toute seule. En fait aucune région ou nation ne peut le faire seule. Nous devons aider l'Afrique à s'attaquer aux causes fondamentales des conflits. Cela exige un effort international concerté à deux niveaux. Premièrement, il est nécessaire de se concentrer sur les aspects sous-jacents – de politique et de sécurité – de l'instabilité sur le continent. Parallèlement, les problèmes économiques et sociaux qui affectent certaines parties de l'Afrique doivent être traités à travers un programme d'aide complet disposant des ressources adéquates. Mais l'aide perd de sa valeur, à la fois réelle et morale, si elle est motivée par des conditionnalités ou des considérations politiques. Ni la paix ni le développement ne devraient être pris en otages avec demande de rançon.

Le Pakistan a toujours soutenu les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Nous avons participé à ces opérations sur une grande échelle. Notre personnel militaire et civil a participé aux opérations des Nations Unies en République Démocratique du Congo, au Libéria, en Namibie, en Sierra Leone, en Somalie et au Sahara occidental. Nous avons un engagement ferme à l'égard de notre partenariat avec l'Afrique. Comme par le passé, le Pakistan continuera aussi de prêter son concours moral et matériel aux efforts de développement des pays africains. Notre Programme d'assistance technique pour l'Afrique est un processus permanent de formation de jeunes professionnels dans divers domaines. Aussitôt que l'Institut



du sud des technologies de l'information sera créé, nous serons en mesure d'offrir des moyens de formations spéciaux aux technologies de l'information pour les étudiants africains.

Nous sommes très attachés à la cause du développement en Afrique. Malgré cet engagement, le manque de volonté politique a été identifié comme l'un des obstacles majeurs à l'application effective des recommandations du Secrétaire général. Nous devons redynamiser nos efforts et nous consacrer de nouveau à sortir ce continent du borbier de la pauvreté et du sous-développement.

Sans une aide publique accrue au développement, un investissement plus considérable, une solution durable au fardeau de la dette extérieure, un accès aux marchés pour les produits et services africains, ainsi que l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale, les efforts pour atteindre les objectifs d'une paix durable et d'un développement viable ont peu de chance d'avoir quelque effet.

Le développement des ressources humaines demeure un défi majeur pour les pays africains. Il faudrait lancer des programmes spéciaux pour le renforcement des capacités, ainsi que pour la promotion de l'éducation et l'alphabétisation. La communauté internationale devrait renforcer ses efforts de transfert de technologie vers l'Afrique à des conditions préférentielles et privilégiées.

Le Groupe de travail nous a fourni un certain nombre d'importantes recommandations tournées vers l'action afin de parvenir au double objectif de la paix et du développement en Afrique. La communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les propositions contenues dans le rapport.

Nous pensons que le segment de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social consacrée au développement en Afrique pourrait apporter une contribution importante à la relance du rôle des Nations Unies et de leur aide aux efforts de développement des pays africains.

Les Africains souffrent depuis longtemps. Les défis auxquels l'Afrique fait face sont colossaux. Nous avons véritablement besoin de lancer une action mondiale, et pas de rhétorique, pour faire en sorte que les objectifs convenus au niveau international en ce qui

concerne l'Afrique soient atteints à une échéance spécifiée. Il faudrait transformer les paroles en actes. Autrement, les souffrances de l'Afrique se poursuivront avec autant d'intensité.

La communauté internationale doit entreprendre un effort concerté pour promouvoir la paix et un développement viable sur le continent africain. C'est notre obligation morale et notre responsabilité politique. Honorons cet engagement envers nos partenaires africains.

**M. Manguera** (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer nos condoléances à Singapour à la suite du tragique accident d'avion de Singapore Airlines. Je voudrais remercier tous nos amis et collègues qui ont nous transmis leurs condoléances à la suite du tragique accident survenu en Angola, qui a causé la mort de 48 personnes.

Au nom de la délégation angolaise, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Kishore Mahbubani pour sa présentation du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. L'Angola est l'un des pays qui ont activement participé à la dernière session du Groupe, et il ne peut donc que prendre part à au débat d'aujourd'hui sur cette importante question.

Nous estimons que l'objectif principal du Groupe de travail est de rechercher les modalités d'actions complémentaires destinées à prévenir les conflits en Afrique en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la croissance économique dans cette partie du monde. Notre délégation juge que le présent rapport est acceptable et reflète le compromis réalisé par les États durant la dernière session, et il contient des propositions utiles en vue d'atteindre les buts que je viens de mentionner.

L'une des tâches auxquelles doit faire face la communauté internationale est de procéder au suivi des recommandations et décisions prises sur différentes questions. Le rapport note que de nombreuses recommandations ont été soumises par la communauté internationale dans des domaines tels que le maintien de la paix, les finances, la dette, le développement social, le Sida et les capacités humaines. Malheureusement, les résultats de ces recommandations et décisions ne couvrent pas toutes les questions que l'Afrique espérait voir traitées. Cela est dû en partie à l'absence d'un mécanisme efficace de mise en œuvre et de coordination des actions.

Nous pensons que l'une des tâches les plus importantes pour du Groupe de travail est d'appeler davantage l'attention sur le renforcement, à tous les niveaux, du mécanisme de mise en oeuvre des décisions afin que celles-ci soient suivies d'effet. Nous comprenons bien la dimension morale des recommandations, mais nous ne pouvons voir leur force politique émoussée en raison des relations qui existent entre les pays. La situation en Afrique serait meilleure avec une participation active des pays producteurs d'armes et des institutions de Bretton Woods aux réunions du Groupe de travail et si les États Membres témoignaient d'une volonté accrue de mettre en oeuvre et de respecter les décisions prises en commun par la communauté internationale.

À cet égard, je voudrais prendre un exemple concret. Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions pour mettre fin au conflit angolais – les résolutions 864 (1993), 1127 (1997), 1173 (1998) et plus récemment, la résolution 1295 (2000). Si ces résolutions avaient été pleinement appliquées par les États concernés et fait l'objet d'un suivi plus efficace, la situation des Angolais aurait été meilleure dans l'ensemble du pays. Nous trouvons des situations similaires en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et dans d'autres pays africains. Il ne suffit pas d'adopter de bonnes résolutions; il faut également renforcer le mécanisme de mise en oeuvre de ces décisions, y compris par le recours aux sanctions, en vue d'assurer l'efficacité des processus de maintien de la paix, et de consolidation de la paix ainsi que d'autres actions.

Bien entendu, un pays comme l'Angola, qui consacre plus de la moitié de son produit intérieur brut au traitement des problèmes de guerre et de sécurité, rencontre de grandes difficultés à soutenir son économie et à développer des programmes pour faire face à une grave situation humanitaire et éliminer la pauvreté. Cela illustre le lien direct qui existe entre la paix, la sécurité et le développement durable.

Le développement de l'Afrique couvre tous les domaines de la vie sociale, y compris la politique, l'économie, le bien-être social, l'éducation, la paix et la stabilité. Les États africains ont notamment besoin de ressources financières pour réaliser le développement. Le rapport du Groupe de travail note que l'ensemble des ressources consacrées à l'aide au développement en faveur de pays africains continue de diminuer depuis le début des années 90. Il faudrait trouver une façon d'inverser cette tendance afin que les

pays africains puissent bénéficier davantage de l'investissement direct étranger destiné à la santé publique, au développement des structures économiques, à la mise en place de capacités en ressources humaines, à l'éducation, à l'élimination de la pauvreté etc.

Nous estimons que le rapport ne traite pas suffisamment du rôle des organisations africaines régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans le processus de développement et celui de l'élimination des causes des conflits en Afrique. Je pense que ces organisations jouent un rôle important à ce sujet, notamment dans le domaine de la paix, en réglant des différends entre États Membres et en créant les conditions d'une coopération régionale accrue dans l'optique d'un marché économique africain unique. Il est donc indispensable que le Groupe de travail souligne la participation de toutes les organisations africaines, chacune à son propre niveau et dans sa propre région.

Nous sommes convaincus que des efforts doivent être faits par les gouvernements africains en vue d'assurer la participation de la société civile aux affaires publiques à travers ses représentants élus, des régimes politiques démocratiques, le secteur privé, des investissements, les organisations non gouvernementales, les syndicats et d'autres organisations. Ces efforts doivent viser à l'instauration d'une culture de transparence, de responsabilité et de paix. La combinaison rationnelle d'efforts nationaux et internationaux constitue l'un des éléments clefs de la promotion de la paix et du développement durables.

Enfin, j'exprime l'espoir de voir toutes les parties concernées participer plus activement à la prochaine session du Groupe de travail afin que les recommandations adoptées se traduisent en actes et ne restent pas de simples mots.

On reconnaît aujourd'hui largement que le plein engagement des organisations de la société civile et du secteur privé est essentielle à la réalisation des objectifs présentés dans le rapport, ainsi que de ceux énoncés au titre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement (A/55/350).

La tâche à laquelle cette Organisation est confrontée sera très longue et ardue. Les pays africains sont prêts à assumer leur part de responsabilité, comme il a été clairement dit lors du récent Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que lors du Sommet Afrique-Europe, au cours desquels les gouvernements africains se sont engagés à promouvoir un environnement propice au développement. Ce dont nous avons besoin à présent, c'est d'intensifier nos efforts pour appuyer le développement de l'Afrique. Ces efforts devraient reposer sur des initiatives déjà adoptées par les pays africains pour résoudre les conflits. À cet égard, nous souhaitons souligner le rôle important que jouent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), appuyées par l'OUA, dans la gestion des situations de conflit dans leurs sous-régions respectives.

Le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et nos donateurs bilatéraux devraient chercher à réaliser des approches coordonnées pour qu'il y ait de réelles répercussions sur les communautés dans tout le continent africain. Il est évident qu'un contrôle soutenu et une définition claire des objectifs sont indispensables si nous voulons pouvoir continuer à profiter d'une évaluation objective des progrès enregistrés sur le terrain. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le Groupe de travail doit poursuivre l'extension de son mandat, qui consiste à assurer le suivi des progrès accomplis. À notre avis, la poursuite des travaux du Groupe de travail permettrait à l'Assemblée générale d'aborder d'autres sujets en dehors du mandat du Groupe de travail et d'inclure l'examen de nouvelles questions.

En conclusion, la délégation du Botswana se félicite de l'attention nouvelle accordée à l'Afrique par l'ONU. Le Sommet du Millénaire s'est prononcé vigoureusement sur les questions africaines, et nous espérons que ces déclarations se traduiront dans les résultats de la prochaine Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

**M. Cappagli** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi en premier lieu de faire part de la reconnaissance de la délégation de l'Argentine au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Gurirab, Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement dura-

bles en Afrique, ainsi qu'aux deux vice-présidents, l'Ambassadeur Mahubani de Singapour et l'Ambassadeur Arias de l'Espagne, pour l'énorme travail réalisé au cours des trois sessions du Groupe de travail cette année et pour le rapport complet et équilibré soumis à l'Assemblée pour examen.

Nous souscrivons au postulat de base du rapport, à savoir qu'il existe un lien entre la paix et le développement. Pour parvenir à une paix durable en Afrique, il faut créer des conditions minimales de développement. La majorité des gouvernements africains déploient d'énormes efforts pour résoudre de manière pacifique les différends qui existent, pour renforcer leurs institutions démocratiques, promouvoir les droits de l'homme et réformer leurs économies. Ces tâches, auxquelles se sont attelés les Africains eux-mêmes, exigent l'appui de la communauté internationale.

En ce qui concerne les conflits armés, nous croyons essentiel d'adopter une stratégie intégrée qui comprenne des mécanismes de prévention et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix après les conflits. À chaque étape, une coopération étroite et constante accompagnée d'un échange de vues fructueux entre l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales africaines est indispensable. Il est clair que l'OUA a un rôle pertinent à jouer dans la résolution des conflits africains, et nous pensons que le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est à cet égard un instrument capital. Toutefois, cela ne dégage en aucune manière le Conseil de sécurité de la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au contraire, cela exige du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve d'une sensibilité nouvelle pour comprendre, après la guerre froide, la nature et les causes profondes des conflits africains. Seule, une approche plus directe des réalités des pays africains affectés et des données politiques, sociales, économiques et humanitaires qui caractérisent les conflits pourra le doter de cette sensibilité.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que les missions du Conseil de sécurité qui ont été envoyées cette année en République démocratique du Congo, en Érythrée, en Éthiopie et en Sierra Leone sont autant de pas dans la bonne direction. Par ailleurs, il est également nécessaire d'assurer une plus grande transparence aux travaux du Conseil de sécurité, d'établir des contacts plus étroits avec l'Assemblée générale et d'instaurer un dialogue franc avec les parties au conflit

et les fournisseurs de contingents. À cet égard, l'initiative de tenir des réunions de fond avec les pays fournisseurs de contingents, par exemple celle qui a eu lieu en octobre dernier concernant la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), doit être poursuivie et renforcée. En Afrique, comme dans les autres parties du monde, le succès d'une opération de maintien de la paix dépendra de l'expression concrète d'une volonté politique par le biais de contributions financières et humaines appropriées.

Une étude de la relation existant entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la persistance des conflits armés est un autre élément qui nous aiderait à comprendre ceux-ci. À cet égard, la création des Groupes d'experts indépendants pour la République démocratique du Congo (S/2000/888) et pour la Sierra Leone (S/2000/992) permettra de réaliser des progrès.

Enfin, les tribunaux pour le Rwanda et pour la Sierra Leone (S/2000/915) seront un outil de dissuasion important et la composante indispensable d'une paix stable, durable et juste. Nous sommes d'avis qu'il n'y aura pas de véritable réconciliation ni de consolidation de la paix si les coupables de crime qui sont un affront à la conscience commune de l'humanité ne sont pas punis.

Nous vivons dans un monde de contradictions : l'intégration et la mondialisation coexistent avec la fragmentation et la marginalisation. La réalité nous enseigne que la prospérité économique de ces dernières années coexiste avec la pauvreté extrême qui affecte certaines parties de l'Afrique et d'autres régions du monde. Un cinquième de l'humanité doit survivre avec un seul dollar par jour. Malgré cela, l'aide publique au développement (APD) ne cesse de diminuer. Nous pensons qu'elle devrait augmenter. Nous pensons également que la relation entre l'APD et l'application des politiques est la clef qui permettra d'assurer une croissance économique durable en Afrique. Lutter contre l'inflation et le déficit budgétaire tout en encourageant l'épargne et l'investissement, ce sont là autant de mesures directement liées à l'efficacité de l'APD.

L'appui ne doit pas se limiter à l'APD. Il doit également prendre la forme d'une libéralisation des

changes commerciaux qui permettront une plus grande intégration internationale des pays africains dans le commerce mondial. Les obstacles tarifaires revêtent de nouvelles formes comme, par exemple, l'établissement de normes de travail, de normes écologiques et de mesures anti-dumping, ce qui envoie un signal fort peu encourageant aux pays africains qui font des efforts considérables pour moderniser leurs économies et conquérir de nouveaux marchés d'exportation.

Nous voudrions rappeler une fois de plus l'engagement de l'Argentine à l'égard de l'Afrique. Notre pays a encouragé, dès le départ, le processus de décolonisation du continent et y a participé. Nous sommes aujourd'hui favorables à l'état de droit et à l'ouverture de l'économie dans la région. Nous avons augmenté nos échanges commerciaux et renforcé nos relations politiques. Fidèle à la conviction que la paix et le développement sont liés, l'Argentine a apporté sa contribution aux opérations de maintien de la paix en Afrique, en fournissant une assistance humanitaire directe ou par l'intermédiaire des « Casques blancs », et a encouragé la coopération pour le développement par les fonds de coopération. De même, dans le cadre de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui relie trois pays latino-américains à 21 pays africains et dont l'Argentine assure la coordination depuis 1998, nous avons proposé une série d'initiatives visant à élargir la coopération entre ses États membres.

Nous voudrions conclure en rappelant le rôle joué par les pays africains à travers l'OUA et les organisations sous-régionales, dans la recherche de solutions à leurs problèmes. La communauté internationale ne peut pas et ne doit pas rester indifférente à ces efforts. L'ONU, en raison de son caractère universel et de son large mandat sur les plans politique, économique et social, possède à la fois les moyens et la légitimité nécessaires pour contribuer efficacement à la paix et au développement de l'Afrique. Nous pensons que le Groupe de travail spécial a joué, et doit continuer de jouer, un rôle important d'analyse, de coordination et de suivi opérationnel des différentes initiatives mises en place pour l'Afrique au sein du système de l'ONU.

*La séance est levée à 13 h 55.*